



Assemblée générale

Vingtième session extraordinaire

5^e séance plénière

Mardi 9 juin 1998, à 15 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Oudovenko (Ukraine)

La séance est ouverte à 15 h 5.

Point 8 de l'ordre du jour (suite)

Débat général

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va d'abord entendre une allocution de S. E. M. Luis Alberto Flores Asturias, Vice-Président de la République du Guatemala.

M. Flores Asturias (Guatemala) (*interprétation de l'espagnol*) : Monsieur le Président, permettez-moi, au nom du peuple et du Gouvernement du guatémaltèque, de vous adresser mes chaleureuses félicitations pour la manière efficace et assurée dont vous avez organisé cette session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la lutte contre le trafic de drogues et les délits qui y sont associés.

Depuis ses origines, l'Organisation des Nations Unies a eu pour but et pour raison de préserver la paix dans le monde. Ceci est toujours vrai. Mais en dépit de ses efforts, l'humanité, dans certains endroits de la planète, continue de poursuivre la voie de la guerre froide et du dogmatisme idéologique qui s'y rattache.

En ce qui concerne le Guatemala, où grâce à la volonté de tout un peuple et à l'appui de la communauté internationale, nous avons pu mettre fin à un affrontement

armé qui a duré plus de 30 ans, les problèmes de la pauvreté, du trafic de stupéfiants et de la criminalité restent les principaux défis que l'État doit relever.

Le respect de la souveraineté nationale est à la base de toute notre réflexion, mais il est certains problèmes comme le trafic de drogues et la violence criminelle qui en résulte, qui n'agissent pas seulement sur les pays mais sont aussi des ennemis cruels qui débordent les frontières des territoires. Si nous sommes réunis ici aujourd'hui, c'est parce que nous avons subi l'assaut d'un crime qui ne respecte pas le principe de la souveraineté, ne connaît ni patrie ni frontières et pour lequel la loi n'existe pas.

Nous sommes en train de procéder comme il le faut pour affronter ce défi, en ayant recours aux valeurs suprêmes qui ont inspiré l'Organisation des Nations Unies et en prouvant que la communauté internationale est capable de s'unir pour faire face à ce grave problème. La guerre mondiale qui se livre aujourd'hui n'est pas une guerre qui oppose les nations mais une guerre dans laquelle la communauté des nations est unie pour affronter un ennemi commun : le trafic de drogues. C'est pourquoi, l'engagement mondial dont cet effort bénéficie est essentiel si nous voulons finir par triompher dans cette guerre.

Dans ma déclaration à cette session, je voudrais dire ce que représente la guerre contre le trafic de drogues pour un pays qui, au prix de durs efforts, est sorti d'un conflit interne et travaille à un processus de transition politique et

sociale sur la base d'accords de paix qui sous-tendent aussi notre propre lutte contre la pauvreté et l'injustice sociale.

En raison de sa situation géographique, le Guatemala est utilisé comme pont pour le trafic illicite des drogues par voie aérienne, terrestre et maritime et dans certains cas, comme centre d'entreposage et d'approvisionnement. D'autre part, les conditions naturelles en font un lieu propice pour certaines cultures illicites, notamment la culture de la marijuana et du pavot. En outre, la toxicomanie s'est répandue parmi notre population.

S'agissant de la réduction de la demande, certains de nos efforts visent à analyser le problème de la toxicomanie. Les premiers résultats confirment que l'usage de drogues se répand chez les adolescents et même chez les enfants. À cet égard, notre travail porte sur une action éducative globale de prévention à divers niveaux de l'enseignement et sur des mesures de promotion de l'autogestion communautaire afin de sensibiliser davantage les citoyens. Par ailleurs, le Gouvernement cherche à collaborer plus étroitement avec le secteur non gouvernemental pour pouvoir, grâce à une coordination intersectorielle, concevoir et appliquer un plan directeur national.

S'agissant de la réduction de l'offre, les statistiques montrent qu'il y a eu une meilleure détection et un répression plus efficaces dans ce domaine. En 1998, le nombre de personnes arrêtées a doublé par rapport à l'année précédente. En 1997, la superficie des cultures de pavot détruites a été 148 fois supérieure à celle de l'année antérieure. Les saisies de cocaïne ont augmenté de plus de 300 % en 1996 par rapport à 1995, et ce niveau a été maintenu en 1997.

Le commerce illicite étant plus rentable que les activités traditionnelles légales, nous devons rechercher sans répit des activités de développement économique de substitution. Les programmes de la communauté internationale dans ce domaine doivent tenir compte du fait que des pays comme le Guatemala font partie des itinéraires de transit utilisés par le commerce illicite. Mais lorsqu'on parle d'activités de substitution, il faut considérer non seulement le remplacement de cultures dans des pays producteurs mais également la situation difficile des petits fermiers, transporteurs et pêcheurs dans les pays de transit, que la pauvreté et le manque d'alternatives conduisent à ce commerce mortel de drogues illégales. Une attention sérieuse devra être accordée à la nécessité d'assurer des prix rémunérateurs aux cultures et services légaux en vue de permettre des activités de substitution.

Les gouvernements continuent de faire des efforts intenses pour réduire l'offre et la demande de drogues, mais nous devons unir et coordonner nos efforts au niveau mondial et devons accorder la même importance à la réduction de l'offre et à celle de la demande. Nous devons consacrer plus de ressources et d'efforts à cet effet, dans le cadre des législations propres à chaque pays.

Le Guatemala appuie les plans d'action qui résulteront de cette session, l'adoption de mesures contre le blanchiment de l'argent, ainsi que la promotion de la coopération judiciaire, le contrôle des précurseurs et le projet de Déclaration concernant les principes directeurs de la réduction de la demande de drogues. Mais ces déclarations resteront sans effet si nous ne trouvons pas les moyens nécessaires à leur mise en oeuvre. Il faut donc mettre au point un plan d'action dans ce domaine qui puisse être adapté aux besoins de chaque pays.

La présente session est une initiative importante dans la lutte contre l'un des pires fléaux du XXe siècle. Mettons fin à la guerre des mots et commençons à prendre des décisions. L'on peut douter des paroles mais non des actes. Il est temps pour nous de passer aux actes.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Vice-Président de la République du Guatemala de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Fabián Alarcón Rivera, Président constitutionnel de la République de l'Équateur.

Le Président Alarcón Rivera (*interprétation de l'espagnol*) : L'Organisation des Nations Unies a été créée en tant qu'instance universelle pour que les peuples puissent se consulter et se mettre d'accord sur les mesures à prendre pour faire face aux problèmes qui affectent l'humanité. Nous sommes rassemblés ici pour discuter et traiter de l'un des pires fléaux de la dernière partie de notre siècle. L'usage des drogues et les graves problèmes sociaux, économiques et juridiques qu'il entraîne sont l'un des obstacles majeurs à la paix, au droit, à l'ordre et à la sécurité. Ce fléau criminel affecte la santé de millions de personnes, déchire les familles, cause l'abandon et les mauvais traitements des enfants, soumet les États et les sociétés à la violence et sape leurs institutions.

L'Équateur est vivement préoccupé par les graves effets du trafic de drogues et des crimes connexes. L'économie, la vie politique et la coexistence sociale des peuples, notamment dans les pays les moins avancés, souffrent quo-

tidiennement de ce phénomène criminel. Les énormes profits économiques acquis illégalement par les organisations criminelles montrent qu'elles peuvent déstabiliser les systèmes légaux dans diverses régions du monde. Elles agissent en dehors des lois, ignorent les frontières nationales et s'associent au terrorisme, au commerce d'armes et aux autres agissements de la criminalité internationale. Dans une certaine mesure, la mondialisation a ouvert les portes au crime organisé, ce qui constitue maintenant un défi à l'échelle mondiale. Une réponse ferme et concertée de la communauté internationale s'impose.

L'histoire montre que le problème des drogues devient de plus en plus complexe. Il y a davantage de substances psychotropes et leur usage illégal augmente. De nouveaux produits chimiques et de nouvelles méthodes de traitement ont vu le jour. Les limites entre l'usage, l'abus et la toxicomanie sont floues et font l'objet de polémiques sur les plans médical et légal. L'une des tragédies est que l'usage de drogues commence maintenant chez les très jeunes enfants. Ma délégation estime que le projet de Déclaration concernant les principes directeurs de la réduction de la demande de drogues, que l'Assemblée devrait adopter lors de cette session, sera un outil tout à fait décisif.

Il importe que les efforts que nous déciderons d'entreprendre pour resserrer la coopération internationale contre les drogues soient planifiés compte tenu du principe de la responsabilité partagée des pays consommateurs et producteurs de drogues. Des plans ne tenant pas compte de l'offre et de la demande — deux faces d'une même pièce — ne seraient qu'une perte de temps et de ressources et perpétueraient le problème complexe du trafic de drogues. Les efforts et les mesures des pays producteurs visant à détruire les récoltes seront vains s'il n'existe pas d'action simultanée et efficace des gouvernements des pays consommateurs pour réduire la demande.

Nous devons créer un système mutuel et volontaire de contrôle de la production, du transport et de la consommation qui respecte nos souverainetés. Ce système devra comprendre une évaluation nationale et internationale permanente de nos efforts de lutte contre les drogues. Cette évaluation devra porter non seulement sur les pays producteurs de drogues et les pays de transit mais également sur les pays consommateurs en vue de créer un système viable d'appréciation objective de la réduction de la consommation de drogues dans chaque pays et de ne pas décerner de brevet de bonne conduite aux pays consommateurs dont l'usage croissant montre qu'ils font des efforts limités face au problème. La rhétorique de la responsabilité partagée

doit laisser place au traitement égal de tous les États dans l'évaluation des résultats obtenus.

La lutte contre le trafic de drogues ressemble beaucoup à une juste guerre visant à protéger la sécurité et le bien-être de nos sociétés. Or, une guerre contre le crime ne peut être gagnée que si nous avons des ressources pour l'affronter de manière décisive à sa source. Au cours des dernières années, la lutte a été sérieusement entravée en raison de l'insuffisance des fonds nécessaires à la mise en oeuvre de programmes de cultures de substitution. Dans de nombreux pays producteurs, heureusement pas en Équateur, qui ne joue qu'un rôle marginal dans le trafic illicite, la prolifération des récoltes illégales a une dimension sociale indéniable. Cette session de l'Assemblée générale nous donne l'occasion de renforcer la coopération internationale et de mobiliser les ressources requises pour réduire sensiblement, au cours des 10 prochaines années, l'accroissement de matières premières utilisées pour la fabrication des drogues les plus répandues.

Néanmoins, cette coopération et cet appui ne doivent pas négliger les programmes traitant des autres aspects tout aussi importants de la lutte contre le trafic de stupéfiants. Je fais allusion au transport de stupéfiants, commerce illégal qui affecte particulièrement mon pays. Les problèmes que connaît l'Équateur par suite du trafic de drogues viennent de sa situation géographique. Il est situé au centre des pays ayant de vastes zones de production de matières premières et de fabrication de drogues. Son territoire est utilisé comme itinéraire de transit des drogues. Malgré ses moyens limités, l'Équateur est conscient de l'importance de son devoir. Le Conseil national de stupéfiants, les autorités judiciaires et la police nationale ont tous pris des mesures importantes et concrètes pour réprimer les activités criminelles liées au trafic de drogues, dans le respect rigoureux des lois nationales. Des opérations de police réussies, conjuguées à l'action de la justice, ont permis de démanteler des réseaux de criminels et les circuits qu'ils utilisent pour le transport des drogues.

Comme partout dans le monde, le problème de la drogue tend malheureusement à s'amplifier en Équateur et à prendre des dimensions nouvelles. Nous assistons avec inquiétude à un accroissement de la consommation de stupéfiants dans notre pays et faisons face à un défi majeur, celui de préserver le bien-être de nos citoyens, et en particulier des plus jeunes. Je lance un appel pressant à cette instance pour qu'elle renforce la coopération internationale avec les pays en développement en vue d'éliminer la consommation de drogues et de mettre en place des programmes de réhabilitation.

D'une façon générale et bien que l'Équateur soit un pays de transit de drogues, l'action réalisée par le Gouvernement au cours de l'année et demie qui s'est écoulée depuis ma prise de fonctions est appréciable. Nous avons promulgué une nouvelle réglementation afin de remédier aux lacunes des mesures de lutte contre le blanchiment de l'argent, de réglementation de l'importation et de la commercialisation des précurseurs chimiques et de prévention et de réhabilitation. Je voudrais insister en particulier sur le fait que les avoirs des trafiquants de drogues que nous avons saisis ont été remis non seulement à la police pour contribuer aux efforts de lutte contre le trafic de drogues mais également aux universités et à des institutions sociales.

Au nom de la République de l'Équateur, je souhaite un plein succès à ce rassemblement international si important. Puisse l'esprit de la coopération internationale qui a inspiré la Charte de San Francisco nous conduire à une compréhension fructueuse et à l'élaboration de politiques effectives et opportunes. Nos peuples en ont besoin et les réclament.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Président constitutionnel de la République de l'Équateur de sa déclaration.

L'Assemblée va maintenant entendre une allocution de S. E. M. Bichai Rattakul, Vice-Premier Ministre de la Thaïlande.

M. Rattakul (Thaïlande) (*interprétation de l'anglais*) : Malgré les nombreuses incertitudes qui ont prévalu durant de nombreuses années, cette session extraordinaire est devenue une réalité, grâce surtout aux efforts de nombreux pays concernés, en particulier le Mexique.

Nous sommes rassemblés en cette importante session extraordinaire au nom de plus de 150 pays pour faire face à un défi si grand et à une mission si vitale que nous ne pouvons nous permettre d'ignorer les effets dévastateurs de ce problème, qui détruit non seulement les foyers et les coeurs mais aussi la valeur même de la vie.

Le problème de la drogue est une question qui fait l'objet de débats intenses depuis le début de ce siècle mais qui a pris des dimensions mondiales et s'étend à toutes les communautés de la planète. Il est devenu si aigu que si rien de concret n'est fait, le monde devra faire face à une terrible situation qui affectera le bien-être des citoyens et déstabilisera la sécurité des États partout dans le monde.

L'on a dit un jour :

«La voie du devoir est proche mais l'homme la recherche plus loin.»

Cette session extraordinaire de l'Assemblée générale semble rechercher ce qui semble si distant mais qui n'est pas impossible à atteindre.

Durant la dernière décennie, de nombreux instruments ont été adoptés en matière de contrôle international des drogues. À cette session, je crois qu'une nouvelle phase du contrôle international des drogues sera lancée avec l'adoption de la Déclaration politique, des plans d'action et de mesures et résolutions correspondant aux six thèmes principaux de la session. Mais nous ne devons pas ignorer les instruments existants dont nous disposons déjà, vu qu'ils restent tout à fait valables et utilisables.

Mais quel écho recevra une voix isolée? Que peut faire un État isolé? Ma délégation voudrait faire les recommandations suivantes.

Premièrement, au cours de la prochaine décennie consacrée au contrôle international des drogues, il faudra insister sur le problème des stimulants de type amphétamine et sur la prévention du détournement des précurseurs utilisés pour la production illicite de drogues. Je demande à tous les États de coopérer plus étroitement pour éliminer l'offre de stimulants de type amphétamine et leurs précurseurs et d'accorder à cette question l'attention qu'elle mérite.

La Thaïlande est l'un des pays les plus directement affectés par le problème de l'usage et du trafic illicites de méthamphétamine. Des millions de comprimés de méthamphétamine ont été saisis en Thaïlande. Des milliers de litres de précurseurs illicites ont été introduits illégalement dans le pays. La Thaïlande est le pays d'importation et de transit des précurseurs et des produits chimiques utilisés dans cette industrie illicite. La coopération la plus étroite entre les pays concernés, en particulier avec les pays exportateurs, est donc indispensable l'on veut empêcher les activités de détournement et de contrebande des précurseurs.

À cet égard, il faudrait entreprendre une étude de la possibilité de mettre au point d'autres substances inoffensives pour remplacer les stimulants de type amphétamine. Je sais qu'il ne s'agit pas d'une tâche facile, mais dans le domaine de drogues «dures», la Thaïlande a réussi à réduire l'offre d'opium grâce à des programmes de promotion des cultures de substitution et à des programmes de développement des régions montagneuses. Nous sommes fiers de dire que le succès de ce dernier type de programme de développement est dû à l'initiative de S. M. le Roi Bhumibol. Avec

l'appui du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID) et de pays donateurs, le projet royal de programme de développement en montagne est pris comme modèle pour régler le problème de la culture du pavot et de l'opium.

La seconde recommandation que souhaite faire ma délégation est de renforcer la collaboration au niveau des pays d'une même région ou sous-région. Cela est essentiel dans la lutte contre les drogues.

Par le biais de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, la Thaïlande s'est pleinement engagée à honorer ses obligations en matière de contrôle des drogues. Mais par-dessus tout, la Thaïlande appuie la stratégie sous-régionale lancée par le PNUCID et est signataire du Mémoire d'accord sur le contrôle des drogues illicites de 1993, signé entre le Cambodge, la Chine, la République démocratique populaire lao, le Myanmar, la Thaïlande, le Viet Nam et le PNUCID. Ces pays souffrent depuis trop longtemps et ont subi beaucoup trop de difficultés dans leurs efforts visant à éliminer l'abus et le trafic illicite des drogues.

Ainsi, dans l'esprit de cette session extraordinaire, les six pays signataires ont publié une Déclaration conjointe indiquant leur position commune et leur volonté politique d'éliminer la drogue et les problèmes connexes. La Déclaration conjointe, qui a été distribuée en tant que document officiel de la session, et souligne notre objectif de lutter contre la production, la consommation et le trafic illicites des stupéfiants et des substances psychotropes grâce une approche équilibrée et complète. À cet égard, les pays signataires du Mémoire d'accord de 1993 mettront en place un réseau opérationnel pour lutter contre la criminalité liée aux drogues au moyen d'échanges d'informations entre les services de renseignements et de l'harmonisation de leurs politiques.

Avec nos voisins, nous avons entamé la longue marche. C'est là que se trouve le point stratégique de la lutte contre la production et le trafic illicites des drogues, et c'est également là que reposent la confiance et la foi que nous avons les uns dans les autres. C'est ce type de confiance, ce type de courage, qui a motivé notre quête d'une solution durable destinée à devenir une grande contribution au bien commun de l'humanité.

Désormais, nous avancerons avec force, afin que d'ici à l'an 2000, nous puissions, comme nous l'espérons, réaliser les audacieux objectifs de la Déclaration politique que va adopter cette session extraordinaire. Nous pourrions alors

dire, haut et clair, que nous avons pu obtenir des résultats tangibles dans notre quête d'un monde exempt de drogues sinistres.

Telle est la voie choisie par la Thaïlande, et c'est la voie que nous continuerons à suivre. Nous restons ferme dans notre engagement politique de lutter contre les drogues. Nous sommes disposés à coopérer avec les autres gouvernements et avec les organisations internationales.

Cela dit, je tiens à féliciter le PNUCID et la Commission des stupéfiants de leur contribution au succès de la présente session extraordinaire. De toute évidence, leurs efforts n'ont pas été vains.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Vice-Premier Ministre de la Thaïlande de sa déclaration.

Je donne la parole à S. E. M. Dean O. Barrow, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères et de la sécurité nationale et Procureur général du Belize.

M. Barrow (Belize) (*interprétation de l'anglais*) : Dix ans se sont écoulés depuis l'adoption de la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite des stupéfiants et des substances psychotropes. Au cours de cette décennie, la volonté de collaboration internationale pour débarrasser le monde du fléau des drogues est devenue de plus en plus évidente.

Cette session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la lutte contre la production, la vente, la demande, le trafic et la distribution illicites de stupéfiants et de substances psychotropes et activités connexes vient à point nommé. Car il est bon, 10 ans après, que nous évaluions collectivement l'effort mondial et que nous révisions les stratégies visant à faire face à ce mal à l'orée du prochain millénaire.

La menace que pose le problème mondial des drogues n'a épargné aucune couche de la société. Mais ses effets sont particulièrement néfastes sur ce que nous avons de plus précieux, notre jeunesse. Dans des pays comme le mien, le problème dépasse une simple menace à la santé mentale et physique et doit, de plus en plus, être considéré comme une préoccupation majeure qui touche à la sécurité nationale.

C'est avec inquiétude que nous constatons que, selon les estimations, et malgré les nombreuses initiatives entreprises pendant la Décennie des Nations Unies contre la drogue, les profits issus de cette activité nuisible s'élèveraient

encore à 400 milliards de dollars par an, soit près de 8 % du total du commerce international. Il ne fait aucun doute que nous avons remporté de grands succès. Mais il est tout aussi clair que le problème a grandi de manière exponentielle. Nous sommes donc ici pour partager nos expériences, évaluer nos efforts et renforcer et élargir les initiatives existantes, afin de pouvoir simultanément chercher à combattre tous les aspects de ce problème multiformes.

Dans le Programme d'action mondial adopté à sa dix-septième session extraordinaire consacrée aux questions relatives au contrôle international des drogues, qui a eu lieu en février 1990, l'Assemblée a invité les États à envisager de renforcer les systèmes judiciaires et juridiques en vue de la répression du trafic des drogues. Conformément aux promesses faites alors, le Belize figure maintenant parmi les parties à la Convention de 1988 et il a entrepris de réviser sa législation nationale pour s'acquitter des obligations qu'il a contractées en vertu de ce traité.

La situation géographique du Belize, sur l'isthme de l'Amérique centrale et au coeur du bassin des Caraïbes, est pour lui un défi considérable. La culture traditionnelle du cannabis a été abandonnée mais, à l'instar de tous nos voisins, le Belize est affecté par le trafic de transit à grande échelle des drogues illicites, notamment la cocaïne. Et sans une étroite coordination entre les autorités chargées de la répression dans les Caraïbes, en Amérique centrale et au Mexique, les trafiquants de drogues continueront d'exploiter notre vulnérabilité stratégique comme une étape vers le principal marché consommateur.

La volonté du Belize est maintenant d'empêcher les trafiquants d'utiliser son territoire. Mais il va de soi que notre engagement aux niveaux national et international, ainsi que nos maigres ressources humaines, financières et matérielles, exigent une coopération bilatérale et régionale pour affronter les trafiquants qui sont mieux équipés que nous. Des opérations transfrontières conjointes contre les stupéfiants et une formation conjointe, le partage des équipements et les échanges rapides de compétences permettraient au pays de mieux assumer sa part de la responsabilité mondiale en matière de répression.

La tâche d'éradication et d'interdiction des drogues au Belize est confiée à la police civile ainsi qu'aux militaires, qui jouent un rôle d'appui conformément à la loi. Nos efforts de coopération bilatérale incluent la conduite d'opérations maritimes régulières conjointes avec bâtiments du Service de garde-côtes du Royaume-Uni dans les Caraïbes et du Service de garde-côtes des États-Unis. Nous avons également assuré une coordination assez étroite de l'action

avec les forces guatémaltèques et mexicaines chargées de la lutte contre les stupéfiants.

En outre, le Gouvernement bélizien et ses principaux partenaires de la société civile ont entrepris d'intensifier les efforts de réduction de la demande de drogues. De concert avec le Conseil national pour la lutte contre l'abus des drogues, les organisations non gouvernementales locales et internationales, les Églises et les institutions religieuses, les professionnels de la santé, les forces de l'ordre, les syndicats, les associations d'employeurs et d'employés et les médias, tous les niveaux du système éducatif et les parents se sont réunis. Des initiatives multidisciplinaires sont maintenant axées sur l'éducation préventive, la recherche et l'information, le traitement et la réadaptation ainsi que la mobilisation des communautés.

Pour être efficace, toute stratégie nationale ou internationale contre les stupéfiants doit viser à frapper les trafiquants de drogues là où cela compte le plus. Les profits et le produit de la vente de drogues illicites et du trafic connexe d'armes de petit calibre doivent être identifiés et confisqués. Dans le marché mondial d'aujourd'hui, où l'offre est produite dans un lieu pour satisfaire une demande existant ailleurs et où les profits de ces transactions illégales peuvent être dissimulés n'importe où, une coopération internationale renforcée est essentielle. L'harmonisation des règlements bancaires et financiers et des règlements fondés sur le principe «connaissez votre client» sont indispensables si l'on veut promouvoir la coopération contre le blanchiment des gains mal acquis.

En 1996, le Belize a promulgué une loi pour pénaliser le blanchiment de l'argent. Grâce à cette loi — que nous réexaminerons constamment pour tenir compte des dernières innovations issues de la réflexion régionale et mondiale sur le sujet — nous espérons jouer notre rôle dans l'effort international visant à éradiquer une industrie mondiale qui, d'après les estimations, pourrait blanchir plus de 500 milliards de dollars chaque année.

J'ai déjà fait allusion au courage et au dynamisme avec lesquels les Forces de sécurité du Belize participent à la lutte contre les stupéfiants. Les statistiques de la police nationale sur les saisies de drogues et les arrestations indiquent qu'en 1997, la destruction des cultures de cannabis a augmenté de 143,5 % par rapport à l'année précédente. En outre, quelque 262,8 kilogrammes de cannabis ont été saisis en 1997, contre 201,5 kilogrammes l'année précédente. La lutte contre le transit de la cocaïne a permis de saisir 469,8 kilogrammes en 1996, alors qu'en 1997 notre approche pluri-institutions a empêché quelque 2 691,1 kilo-

grammes de cocaïne d'atteindre les marchés auxquels cette drogue était destinée.

Au cours de la décennie écoulée, les efforts d'éradication déployés par le Belize ont été étayés par la mise en place d'autres cultures et la réalisation d'une plus grande diversification de l'économie qui, repose principalement sur l'agriculture. Le repli récent des marchés protégés des produits de base agricoles du Belize est néanmoins une cause de grande préoccupation, notamment en ce qui concerne la population engagée dans la culture de la banane dans le sud du pays. La coopération internationale dans les efforts d'éradication doit tenir compte de la nécessité de maintenir le niveau de vie économique et social des populations dans les zones touchées. Force est de reconnaître, à ce propos, que nos tentatives de promouvoir la destruction des cultures illicites de plantes servant à fabriquer des drogues doivent prendre en considération le fait que la marginalisation sociale et économique aggrave le phénomène même que nous essayons d'éliminer. Si nous perdons de vue ce fait essentiel, toutes nos initiatives tourneront en rond et ne serviront à rien — un véritable travail de Sisyphe.

Ici et comme au sein d'autres instances, le Belize a fait part de ses objections contre l'utilisation discriminatoire de méthodes unilatérales dans l'évaluation des efforts anti-drogue de certains pays. Nous disons une fois de plus que l'utilisation de ces procédures de certification est hostile aux notions de coopération, de multilatéralisme et de respect de la personnalité, de la souveraineté et de l'indépendance des États. Pour être beaucoup plus bref et frappant, c'est également hostile au succès.

Le Belize a démontré son propre attachement au multilatéralisme pour relever les défis auxquels est confrontée la communauté internationale. Conformément à cet engagement, je proclame ici que ma délégation ne négligera aucun effort afin que cette session extraordinaire soit couronnée de succès. Le Belize espère que cette initiative importante débouchera, au minimum, sur des résultats tangibles en ce qui concerne une plus grande disponibilité des équipements et des ressources, la formation et les mécanismes d'échange d'informations, une coopération plus vaste et plus étroite et une liaison plus efficace. Nous sommes convaincus que la seule manière de parvenir à l'objectif du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues consistant à réduire considérablement à l'échelle mondiale la culture des plantes servant à fabriquer les drogues illicites dans la prochaine décennie est de relever ce défi, résolument et pleinement.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Vice-Premier Ministre du Belize de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Paulo Tchipilica, Ministre de la justice de l'Angola.

M. Tchipilica (Angola) (*parle en portugais; interprétation à partir d'un texte anglais fourni par la délégation*) : Au nom du Gouvernement angolais et de ma délégation, je voudrais féliciter l'Organisation des Nations Unies de cette nouvelle initiative visant à limiter la production, la vente, la demande, le trafic et la distribution illicites de stupéfiants et de substances psychotropes, y compris les drogues synthétiques et les activités criminelles connexes.

Le Gouvernement angolais sait que la lutte contre tous les aspects du problème des drogues illicites est une responsabilité commune partagée par tous les pays et que cette menace publique dépasse les frontières des pays ou groupes de pays. C'est devenu un phénomène mondial qui détruit les vies et les communautés, qui entraîne la délinquance et affecte l'indépendance de la jeunesse, et qui est une grande menace pour la santé et le bien-être de l'humanité. Les drogues illicites ont une incidence sur la démocratie, sur l'indépendance et la stabilité des nations, sur la structure de la société, et sur la dignité et les espérances des millions de personnes et de familles.

Je voudrais présenter brièvement la situation en matière de drogues illicites dans mon pays. Comme on le sait, l'Angola est un pays qui a été ravagé par une guerre extrêmement dévastatrice qui a quasiment détruit son infrastructure économique et sociale et, ce qui est plus important encore, sa population. Mais, malgré les efforts considérables qu'il déploie pour reconstruire la nation et rétablir la dignité du peuple angolais, le Gouvernement s'est également attaché à mener des recherches et à promouvoir la prévention de l'usage et du trafic des drogues.

Le Gouvernement angolais, préoccupé par l'ampleur du problème des drogues aujourd'hui, a donc créé une Commission interministérielle pour lutter contre les drogues illicites. Cette Commission, créée par le décret No 7/PR/91 du Président de la République, daté du 28 février 1991 et coordonnée par le Ministère de la justice, comprend des représentants des Ministères de l'intérieur, des relations extérieures, de la santé, de l'assistance publique et de la réintégration sociale et des finances, ainsi que du Bureau du Procureur général. Entre autres tâches, la Commission a été chargée de préparer une étude sur le problème des drogues illicites et les moyens de prévention et de répression disponibles pour le combattre. Les membres de la Commission interministérielle ont participé aux travaux de différentes instances internationales et régionales traitant des problèmes de la drogue pour rassembler des informations et acquérir

l'expérience nécessaire afin de pouvoir aborder ce problème à travers des approches multiples.

Bien qu'aucune étude approfondie sur les drogues illicites n'ait jamais été réalisée en Angola sur la base des méthodes modernes des Nations Unies, nous pensons que la consommation et le trafic des drogues ont pris des dimensions inquiétantes dans notre pays. Cette conclusion se fonde sur l'étude réalisée par la Commission interministérielle et sur d'autres études et sur les statistiques d'institutions chargées de la répression dans le domaine des drogues.

La seule substance illicite qui est, autant qu'on sache, produite en Angola est le cannabis. Cette plante, qui pousse naturellement dans certaines régions de notre pays, est parfois utilisée à des fins thérapeutiques, mais elle est surtout utilisée pour les animaux. Elle est également produite à grande échelle à des fins illicites pour la consommation interne ainsi que pour l'exportation.

Les drogues illicites consommées actuellement dans notre pays sont, tout d'abord, le cannabis, ainsi que des drogues obtenues sur ordonnance médicale et des inhalants comme essence ou colle, de même que certains solvants, tels que l'éther et l'acétone, ce dernier étant surtout utilisé par les enfants de 7 à 15 ans. En 1990, nous avons commencé à constater une consommation de cocaïne et d'héroïne, bien qu'à petite échelle. L'âge du groupe utilisant la cocaïne et l'héroïne varie entre 16 et 45 ans.

Notre pays est surtout utilisé comme point de transit en raison d'un contrôle insuffisant et de la grande perméabilité de nos frontières terrestres et maritimes et de notre espace aérien, aggravée par l'absence de ressources humaines et matérielles. Les drogues illicites en transit proviennent de nombreux pays et sont destinées à l'Europe ainsi qu'à certains pays africains.

Ce n'est que tout récemment, le 27 mai 1998, que notre pays a adhéré aux conventions internationales sur le contrôle des drogues, conformément à une résolution de l'Assemblée nationale. Celle-ci sera publiée dans le Journal officiel de la République et les instruments correspondants seront déposés auprès de l'ONU pour que leur ratification soit complète. Cependant, les autorités angolaises chargées des questions de la drogue appliquent depuis un certain temps déjà les mécanismes des Nations Unies, dans la mesure du possible, compte tenu de nos ressources humaines et techniques limitées.

Un contrôle renforcé de la police à nos postes frontières les plus vulnérables, l'utilisation de chiens dans les

aéroports et les ports maritimes, les échanges d'informations avec d'autres pays de la région, notamment la Namibie et l'Afrique du Sud, et la coopération entre les forces de l'ordre de l'Angola et du Portugal ont donné certains résultats satisfaisants. Mais notre talon d'Achille reste le contrôle des côtes étant donné que notre littoral est long, qu'il est difficile à surveiller et qu'il est très souvent utilisé par des trafiquants internationaux de drogues.

Enfin, dans le domaine de la lutte contre les drogues, le Conseil national des ordonnances, organisme rattaché au Ministère de la santé, évalue les besoins du pays aux fins médicales, vétérinaires, scientifiques et académiques dans le plein respect des dispositions des conventions.

Les instruments juridiques appliqués dans notre pays se sont avérés insuffisants et ne répondent pas aux besoins de la lutte contre la drogue. Par conséquent, de nouveaux projets de loi ont été soumis à nos instances nationales pour approbation. Il s'agit de lutter contre la production, le trafic et la consommation des stupéfiants, des substances psychotropes et des précurseurs et de chercher également à mettre sur pied un cadre juridique afin de contrôler la vente légale de drogues à des fins médicales. La législation en cours d'élaboration répond aux préoccupations de la communauté internationale et est conforme aux dispositions des conventions internationales et au cadre général de lutte contre la drogue. Nous pensons que l'Assemblée nationale adoptera ces lois dans le courant du mois.

En outre, notre système de droit pénal est en cours de révision; il est notamment prévu de refondre le Code pénal et le Code de procédure pénale afin de créer de nouveaux moyens juridiques de combattre la criminalité transnationale organisée, y compris les affaires de drogue, de blanchiment des capitaux, de trafic d'armes, de terrorisme et d'autres activités criminelles.

Lorsque cette législation aura été promulguée, nous savons qu'il restera encore beaucoup à faire pour que ces lois puissent être appliquées. Il faudra former des spécialistes pour qu'ils puissent faire respecter les lois en question. En outre, nous devons fournir aux institutions qui luttent contre les drogues illicites les moyens dont elles ont besoin pour créer les conditions nécessaires au traitement et à la réhabilitation sociale des toxicomanes, etc.

Tous ces efforts seront-ils efficaces en l'absence d'une véritable coopération internationale qui ne soit pas de pure forme? Nous ne le pensons pas. Les mécanismes internationaux existants doivent être renforcés, et une assistance internationale continue des pays riches vers les pays pauvres

est particulièrement nécessaire pour que, dans le cadre d'un programme global, des ressources puissent être mises à leur disposition et que leur personnel puisse être formé. D'autre part, la coopération internationale, régionale et bilatérale devra être renforcée pour que nous puissions réaliser un développement rural intégré et résoudre les nombreux problèmes qui touchent nos pays et qui, d'une manière générale, sont à la base du problème des drogues.

Pour terminer, j'espère que le projet de Déclaration politique constituera un nouveau jalon dans les efforts que déploie de longue date la communauté internationale pour susciter un engagement d'appliquer des mesures concrètes et de mobiliser les ressources nécessaires pour obtenir des résultats efficaces et mesurables dans notre lutte contre ce fléau mondial. Nous devons le faire pour la vie et pour la dignité de nos jeunes.

Avant l'apparition des drogues illicites, la guerre a été un fléau bien plus grave. De cette tribune, nous lançons un appel à la communauté mondiale : découragez ceux qui ont peur de s'intégrer dans notre société, ceux qui persistent à créer une instabilité politique et économique dans notre pays, ceux qui font que le spectre de la guerre continue de peser sur le peuple angolais. Nous demandons à la communauté internationale de leur demander de participer à la reconstruction, au progrès économique et social et au développement de notre nation. Ce faisant, ils contribueront, eux aussi, à régler le problème des drogues illicites.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Ministre de la justice de la République de l'Angola de son allocution.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Mirko Bandelj, Ministre de l'intérieur de la République de Slovénie.

M. Bandelj (Slovénie) (*interprétation de l'anglais*) : Je suis heureux d'avoir cette occasion de m'adresser à cette session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies qui, j'en suis convaincu, sera un événement historique dans la lutte de la communauté internationale contre les drogues illicites, mal qui nous encercle et nous menace de plus en plus.

La Slovénie s'est associée à la déclaration prononcée hier, au nom de l'Union européenne et des États associés. Je voudrais en outre apporter les observations suivantes.

Dix ans se sont écoulés depuis l'adoption de la Convention des Nations Unies contre le trafic des stupéfiants et des substances psychotropes. Beaucoup a été fait au cours

de cette période pour réduire l'abus des drogues ou du moins pour le contenir dans une certaine limite. Toutefois, il semble que ces mesures n'aient pas été suffisantes, car les statistiques concernant la production de drogues illicites, le nombre de consommateurs, de toxicomanes et de trafiquants et les chargements de drogues saisis montrent une augmentation constante. Par ailleurs, de nouvelles drogues voient le jour avec de nouveaux groupes d'utilisateurs, de nouvelles voies et méthodes de contrebande et, par conséquent, de nouveaux problèmes. Ainsi, force est de reconnaître que la lutte contre la drogue visant essentiellement une réduction de l'offre n'a pas atteint les résultats escomptés en dépit de tous les efforts consentis et de quelques succès. Nous devons donc chercher une nouvelle approche qui ne repose pas exclusivement sur la répression mais qui s'en prenne également, et peut-être même davantage, à l'élimination des causes de l'abus des drogues et des conséquences de cette toxicomanie. Autrement dit, il faut assécher les marécages qui encouragent la consommation de drogues.

La criminalité transnationale organisée, le terrorisme, la corruption, le blanchiment des capitaux et d'autres activités criminelles sont étroitement liés entre eux et à l'abus des stupéfiants. Notre combat contre ces éléments est donc également un moyen de prévenir l'abus des drogues.

Le problème de l'abus des drogues est un problème mondial. Aucun pays, grand ou petit, n'est épargné. Il peut être producteur, État de transit, consommateur ou endroit où l'argent est blanchi, et ces rôles sont aisément interchangeables. Longtemps, la Slovénie ne fut qu'un pays de transit sur la route de l'héroïne introduite en Europe occidentale. Or, elle devient de plus en plus un carrefour pour le trafic de la cocaïne, du hachisch et d'autres drogues en raison de sa situation géopolitique importante entre l'Est et l'Ouest d'une part, le Nord et le Sud de l'Europe d'autre part. Le nombre des consommateurs de drogue en Slovénie est également en augmentation.

La Slovénie a ratifié les trois conventions des Nations Unies relatives à la drogue et harmonise actuellement sa législation et sa politique en matière de lutte contre la drogue avec celles de l'Union européenne. Nous avons adopté une politique bien équilibrée, fondée sur la prévention et sur la répression. La Slovénie coopère avec les États membres de l'Union européenne ainsi qu'avec d'autres pays aux plans bilatéral et multilatéral. Nous nous efforçons de respecter les engagements que nous avons pris et nous sommes convaincus que les objectifs que nous nous sommes fixés pourront être réalisés, mais uniquement grâce à des efforts communs et à une coopération sans égoïsme. Bien entendu, ces objectifs doivent être réalistes et réalisables.

Depuis des millénaires, la race humaine utilise des drogues, licites ou illicites, avec ou sans modération. Il serait déraisonnable de penser qu'il en sera autrement à l'avenir. Nous devons donc orienter nos efforts essentiellement vers une restriction réaliste de l'utilisation des drogues car un monde sans drogues semble, pour l'instant, un objectif hors de notre portée. Cela peut être fait essentiellement en encourageant un mode de vie sain, créatif et tolérant, ainsi qu'en garantissant un soutien économique, politique et social de celui-ci. L'éducation et la prévention, notamment en ce qui concerne les enfants, les adolescents et d'autres groupes vulnérables, ont un rôle très important à jouer dans ce phénomène. Nous devons prévenir et limiter les pires conséquences de l'abus des drogues et faire en sorte que les toxicomanes aient accès à un traitement et à une réadaptation adéquats.

Nous devons lutter contre le trafic des drogues avec fermeté et sans compromis, en prévoyant la législation appropriée, en permettant le bon fonctionnement des autorités de police, la coopération mutuelle et en prévoyant des sanctions strictes. Nous devons également viser à une réduction de la production et de la fabrication des drogues de manière raisonnable, et accorder une attention toute particulière au contrôle des produits précurseurs et des nouveaux types de drogues synthétiques, notamment les stimulants de type amphétamine.

Toutefois, ces efforts ne doivent pas pour autant nous faire oublier le fait que la toxicomanie et ses maux sociaux se manifestent aussi par la consommation de drogues licites — alcool, tabac et médicaments — d'où la nécessité de ne pas limiter nos activités aux seules substances illicites.

Je suis convaincu que nous pouvons nous rapprocher de ces objectifs si nous adoptons la Déclaration politique et les autres documents qui nous sont proposés à cette session et en les appliquant dans la pratique d'une manière constante. Pour ce faire, nous devons y consacrer tous nos efforts et affecter les ressources financières nécessaires, mais avant tout, nous devons nous assurer que les responsabilités que nous acceptons ne restent pas lettre morte, mais qu'elles soient réellement mises en pratique. Je reste profondément convaincu que les institutions pertinentes des Nations Unies, et en particulier le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues, feront en sorte que nous puissions présenter un rapport positif sur les résultats de ces activités en l'an 2008.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Ministre de l'intérieur de la Slovénie de son allocution.

Je donne la parole à S. E. Mme Margot Wallström, Ministre de la santé et des affaires sociales de la Suède.

Mme. Wallström (Suède) (*interprétation de l'anglais*) : L'objectif de la présente session extraordinaire de l'Assemblée générale est de faire prendre conscience du problème mondial de la drogue et de mobiliser l'appui pour y faire face.

J'ai rencontré des garçons et des filles de moins de 20 ans qui ont déjà été traités plusieurs fois pour toxicomanie. J'ai entendu des filles me raconter leur histoire : après être tombées amoureuses de garçons plus âgés ayant des problèmes d'abus des drogues, elles ont abandonné l'école, perdu leur emploi, succombé à la délinquance, etc. Des garçons de familles aisées m'ont confié qu'ils étaient juste curieux et qu'ils voulaient faire l'expérience. J'essaie toujours de garder à l'esprit les visages de ces jeunes gens quand je parle des problèmes de la drogue. Parlons aux jeunes et pas seulement des jeunes et écoutons avec beaucoup d'attention ce qu'ils ont à dire. C'est ce qui a été fait hier au sein du groupe de discussion sur les enfants, les jeunes et la toxicomanie.

Par rapport aux normes internationales, les problèmes de drogues en Suède sont relativement limités, mais on assiste à un accroissement de la population jeune qui essaie les drogues pour la première fois et à un intérêt croissant des jeunes à essayer différents types de drogues. Certains groupes de jeunes sont très attirés par la promotion des nouvelles drogues synthétiques.

Les problèmes causés par la consommation illicite de stupéfiants et de substances psychotropes augmentent. Les délits liés à la production et à la distribution illicites des drogues s'aggravent. En même temps, on assiste à une intense promotion internationale de la toxicomanie et des messages favorables à la drogue. Ces messages sont transmis dans le monde en quelques secondes et tendent à être intégrés à un contexte culturel accompagné de musique et de mode. La commercialisation vise souvent directement les jeunes et encourage l'idée que les drogues sont quelque chose d'amusant et d'excitant. Les risques associés à la toxicomanie sont minimisés et, de manière incroyable, le cannabis et certaines drogues synthétiques sont décrits comme étant totalement inoffensifs.

Nous avons besoin d'une coopération internationale efficace pour lutter contre cette propagande massive. Il est vital d'avoir des politiques restrictives cohérentes et d'opposer un front commun au mouvement de légalisation.

Comme l'Organe international de contrôle des stupéfiants l'a indiqué dans son rapport, nous devons relever un défi fondamental, celui d'inverser ces tendances très dangereuses qui menacent la structure de nos sociétés et nos valeurs culturelles fondamentales. Notre meilleure assurance est de maintenir, auprès de l'opinion publique, une attitude négative à l'égard de l'abus des drogues. La solidarité avec les groupes défavorisés et vulnérables et notre inquiétude pour nos enfants et les jeunes l'exigent. Il s'agit également d'une question de démocratie et de préservation des droits démocratiques.

Les gouvernements peuvent légiférer et fournir des ressources budgétaires financières et adopter des politiques contre la drogue. Mais ces politiques sont appliquées au niveau local. C'est le travail effectué au niveau local par les autorités publiques, les organisations non gouvernementales et en fin de compte par tous les membres de la société civile, qui détermine les résultats. Des stratégies cohérentes dans le cadre desquelles tout le monde agit dans le même sens exigent une direction politique solide à tous les niveaux.

L'objectif de la politique suédoise en matière de drogues est de créer une société sans drogues. Elle est appuyée par un large consensus entre les partis politiques au sein de notre Parlement. Il s'agit également d'une vision fondée sur une approche positive et humaniste. La politique suédoise en matière de drogues a évolué au fil des ans. Elle est intégrée à notre politique sociale qui donne à tous une sécurité fondamentale grâce à un système de prestations générales. Nous pensons que chacun a droit à une existence décente dans une société qui respecte les droits de l'homme et préserve la sécurité de l'individu. Aucune personne, aucun groupe ne devrait être marginalisé ou exclu.

Les engagements que nous prendrons à la présente session extraordinaire peuvent être considérés comme un plan mondial d'action d'ensemble contre le problème mondial de la drogue sous tous ses aspects. La Suède se félicite de l'approche clairvoyante du Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et lui accorde tout son appui. En tant que l'un des principaux donateurs en faveur de cet organe des Nations Unies, nous sommes très préoccupés par la manière dont les activités de contrôle des drogues des Nations Unies sont financées. Je voudrais demander instamment à tous les États Membres de contribuer à créer une base financière plus stable et prévisible pour les organes des Nations Unies chargés du contrôle des drogues.

Enfin, le problème mondial de la drogue menace nos États, nos peuples et nos communautés. Les gouvernements prendront des engagements très importants à la présente session pour faire face à cette tâche importante. Mais cela ne suffit pas.

Une ferme volonté politique sera nécessaire pour faire en sorte que ces engagements soient tenus. Cela pourrait être difficile et coûteux, mais nous, dirigeants politiques des États Membres de l'Organisation des Nations Unies, devons montrer très clairement que nous ne nous laisserons pas influencer par ceux qui font la promotion des drogues illicites. Je suis résolument convaincue que céder devant ces idées saperait nos efforts communs. Ne perdons pas de vue notre objectif : une société sans drogues. C'est une responsabilité qui nous incombe à l'égard des jeunes générations au moment où nous faisons entrer nos pays dans le prochain millénaire.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie la Ministre de la santé et des affaires sociales de la Suède de sa déclaration et de son respect très strict de la limite du temps de parole.

Je donne à présent la parole à S. E. M. Stasys Šedbaras, Ministre des affaires intérieures de la Lituanie.

M. Šedbaras (Lituanie) (*parle en lituanien; interprétation à partir d'un texte anglais fourni par la délégation*) : C'est un grand honneur pour moi que de participer à cette session extraordinaire de l'Assemblée générale qui doit examiner des questions qui préoccupent grandement la communauté internationale.

La Lituanie appuie pleinement l'approche d'ensemble du contrôle des stupéfiants et de la mise en oeuvre des activités de prévention de l'abus des drogues ainsi que l'importante coopération internationale évoquée dans la déclaration de la présidence de l'Union européenne. Je vais donc faire un bref aperçu des problèmes régionaux en matière de contrôle des drogues et de l'évolution de la situation dans ce domaine en Lituanie.

Ces dernières années, la transition vers une économie de marché a apporté des changements radicaux dans les domaines social et économique et transformé la vie des gens. Mais ces changements ont été en même temps accompagnés d'une augmentation de l'abus et du trafic de drogues. À la suite du rétablissement de l'indépendance de la Lituanie et de la chute du rideau de fer entre l'Est et l'Ouest, le problème de la drogue de notre pays est devenu une préoccupation croissante.

En raison de sa position géographique et de son infrastructure bien développée, la Lituanie est en passe de devenir un pays de transit de la drogue entre l'Ouest et l'Est et vice-versa. Les trafiquants de drogues d'autres pays sont toujours à la recherche de nouveaux marchés pour leurs produits illégaux et de nouvelles passerelles vers les États occidentaux. L'émergence de la cocaïne en Lituanie n'est donc pas un hasard. Il est vrai que la Lituanie est un pays d'achat pour les toxicomanes et les revendeurs d'autres pays, comme la région de Kaliningrad de la Fédération de Russie, la Lettonie et l'Estonie.

Le nombre de consommateurs de drogue et de morts liées à la drogue augmente en Lituanie. En 1997, plus de 3 000 toxicomanes ont été recensés et le nombre de morts liées à la drogue s'est élevé à 56. Malheureusement, ces chiffres ne recensent que ceux qui ont demandé à être soignés dans des établissements de soins ou ont été identifiés d'une autre façon. Le nombre réel de toxicomanes en Lituanie pourrait s'élever approximativement à 20 000.

Une analyse du trafic de drogues illicites montre que les drogues les plus populaires en Lituanie sont les opiacés à base de pavot. Depuis quelque temps, toutefois, ceux-ci sont remplacés par des drogues de synthèse. Aujourd'hui, la popularité des drogues — et notamment des drogues synthétiques — parmi les jeunes s'accroît de manière accélérée. On les trouve couramment dans les lieux de loisir — boîtes de nuit, discothèques, bars et cafés — et dans la rue. Chez les adolescents, l'utilisation de drogues synthétiques est à la mode.

Un examen de la situation en Lituanie ces dernières années montre que le nombre de crimes liés à la drogue augmente régulièrement et que le marché des drogues s'élargit et se diversifie pour inclure de nouveaux types de drogues. Les trafiquants se répartissent entre ceux qui produisent, ceux qui livrent et ceux qui vendent les drogues. Bien que ce problème ait été plus marqué dans les grandes villes lituaniennes, les zones rurales commencent également à être touchées.

Toutes ces évolutions nous engagent à combattre le trafic de drogues. Nous avons réalisé d'appréciables progrès dans le renforcement des contrôles aux frontières. La démarcation de notre frontière nationale orientale est en cours d'achèvement. Des efforts sont faits à grande échelle pour améliorer l'infrastructure et l'équipement nécessaires pour assurer la protection des frontières. Une commission gouvernementale de lutte contre la drogue, composée de représentants de toutes les institutions intéressées, a été mise sur pied pour coordonner les activités des organismes

publics en matière de lutte contre la drogue. La police lituanienne comporte des divisions spécialisées de lutte contre le trafic de stupéfiants.

Depuis 1987, une opération policière ciblée, l'«Opération pavot», est effectuée chaque année, au cours de laquelle des champs entiers de pavots sont détruits et des actions de prévention sont engagées, comme l'organisation d'ateliers d'enseignement dans les écoles, l'inspection des lieux de loisir, etc. Conformément aux conventions des Nations Unies et aux lois de la République de Lituanie, les services nationaux de répression ont engagé des opérations spéciales comme livraisons surveillées et infiltration des milieux criminels.

Une attention particulière est accordée au développement de la coopération internationale dans le domaine de la lutte contre les stupéfiants. La coopération avec les États-Unis d'Amérique, la France, le Royaume-Uni et l'Allemagne a été élargie substantiellement. Nous avons de bonnes relations de travail avec les pays nordiques ainsi qu'avec nos plus proches voisins baltes, la Lettonie et l'Estonie. Des accords bilatéraux sur la question ont été signés avec la Hongrie, la Turquie et la République tchèque.

Pour la Lituanie, les programmes du «troisième pilier» de l'Union européenne revêtent une importance particulière. De concert avec les représentants de la Suède, de la Russie, de la Lettonie et de l'Estonie, la Lituanie participe activement à la commission antidrogue des États de la Baltique. La Lituanie participe également à des opérations internationales contre les convoyeurs de drogues, dont l'opération ciblée des États de la Baltique, dite Opération «speed». Le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues a contribué, de manière très opportune et positive, à jeter les bases de la lutte contre les stupéfiants au niveau local et de la coopération régionale antidrogue.

Des mesures de lutte contre la drogue et de prévention de la toxicomanie pour la période 1998-2000 ont été mises en place et sont actuellement en cours d'exécution. En outre, un programme national de prévention de la diffusion de la drogue et de la toxicomanie, dont l'objectif principal est d'instaurer une politique nationale antidrogue et de fournir des principes directeurs pour la réduction de la toxicomanie, devrait mis en route d'ici à la fin de l'année.

La Lituanie est un pays signataire de la Convention unique sur les stupéfiants de 1961 et de la Convention sur les substances psychotropes de 1971. Hier, j'ai déposé auprès du Secrétaire général notre instrument d'adhésion à la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de

stupéfiants et de substances psychotropes de 1988. Je tiens à souligner que la loi sur le contrôle des stupéfiants et des substances psychotropes adoptée cette année est entièrement conforme aux exigences de ces conventions des Nations Unies. Une loi sur les précurseurs a été rédigée et est actuellement à l'examen par le Parlement lituanien. Son objectif est de contrôler la circulation légale des précurseurs et d'assurer la légalité de leur destination conformément aux instruments internationaux pertinents.

Le Parlement de la République de Lituanie a ratifié la Convention relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime adoptée en 1990 par le Conseil de l'Europe et a adopté une loi sur la prévention du blanchiment de l'argent. En conséquence, une division spéciale de la prévention du blanchiment a été créée au sein de la police fiscale. Le Parlement lituanien a également adopté une loi sur l'acquisition de biens des personnes et sur la justification de la légitimité des revenus acquis. Cette loi oblige les personnes soupçonnées ou accusées de délits financiers, ainsi que leurs proches parents et associés, à justifier la légitimité des revenus acquis. Toutes ces lois et structures nous donnent une base solide pour minimiser les répercussions négatives des problèmes de stupéfiants sur la société lituanienne et la communauté internationale. La Lituanie est également déterminée, à l'avenir, à accorder au problème de la lutte contre la drogue toute l'attention qu'il mérite.

Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer notre gratitude au Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues ainsi qu'aux États nordiques et aux autres États de l'Union européenne pour l'aide importante qu'ils ont apportée à la Lituanie dans ce domaine.

Nous sommes profondément convaincus que les instruments juridiques adoptés au cours de la présente session seront très importants pour la coopération internationale et que le soutien multinational renforcera la lutte contre le trafic de stupéfiants. J'espère ardemment que ces efforts collectifs seront couronnés de succès.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Ministre de l'intérieur de la Lituanie de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Roberto Díaz Sotolongo, Ministre de la justice de la République de Cuba.

M. Díaz Sotolongo (Cuba) (*interprétation de l'espagnol*) : Ce qui, il y a huit ans, était déjà considéré comme un problème de portée mondiale a pris aujourd'hui des proportions alarmantes : il existe désormais plus de drogues

illicites; des drogues nouvelles de type amphétamine apparaissent; la production est beaucoup plus étendue; la consommation a augmenté; et de nouvelles voies ont été ouvertes au trafic. Entraîné par la demande, un marché mondial des drogues illicites s'est également créé.

Alors que les prix des produits de base se sont maintenus à des niveaux très faibles et ont même, dans de nombreux cas, chuté au cours des deux dernières décennies, le marché mondial de la drogue et ses prix ont continué à croître et à générer des bénéfices annuels supérieurs à 400 milliards de dollars, soit environ 8 % du commerce mondial.

Les transformations économiques et sociales mondiales générées par le processus néolibéral de mondialisation ont permis aux producteurs et aux trafiquants de drogues illicites de s'organiser à l'échelle mondiale et de placer et d'investir leurs bénéfices dans des centres financiers offrant des rendements intéressants.

Dans le monde en développement, où la pauvreté augmente et où les ressources pour lutter contre ce phénomène sont rares, où les efforts de prévention pour l'éviter sont limités par les taux élevés d'analphabétisme et d'insalubrité, où l'insuffisance de ressources humaines et matérielles pour assurer le traitement, la réadaptation et la réinsertion sociale des toxicomanes, c'est vers ce monde qu'il est le plus nécessaire d'orienter le flux de ressources nécessaires pour relever le défi que représente ce mal.

Nous avons besoin d'une plus grande contribution de la part des États les plus développés et nous avons aussi un besoin urgent d'élargir nos disponibilités financières. Il est fondamental de rechercher de nouvelles sources de revenus. Une mesure audacieuse serait de consacrer les ressources aujourd'hui dilapidées dans la course aux armements au renforcement des structures de prévention et de lutte contre le problème mondial des drogues.

Il ne suffit pas de raser les plantations, il faut également, et avec vigueur, lutter contre les mouvements licites de précurseurs et de produits chimiques de base utilisables pour la fabrication illicite de drogues; nous devons tous contribuer à cette lutte, importateurs comme exportateurs.

Dans cette bataille, la coopération judiciaire est indispensable. Il est également indispensable de mettre en place une réglementation visant à limiter le blanchiment de l'argent et à instaurer ainsi un cadre juridique permettant de sanctionner ce phénomène en tant qu'activité illicite.

La réduction de la demande est un élément indispensable de l'approche mondiale pour lutter contre le problème universel des drogues. Pour cela, il serait bon de consacrer des efforts supplémentaires à des programmes en faveur de l'éducation, de la santé et du bien-être social de la population qui intègrent des éléments de prévention et de réadaptation.

Nous sommes appelés à renforcer les structures de lutte et de contrôle international des drogues, à élargir la coopération internationale et à diriger de façon harmonieuse les efforts de lutte à tous les niveaux du phénomène : la production, la vente, la demande, le trafic et la distribution illicite de stupéfiants et de substances psychotropes — drogues de synthèse incluses — le détournement des précurseurs et des substances chimiques essentielles à leur production illégale, ainsi que le blanchiment de l'argent.

Comme il est reconnu dans la Déclaration politique que s'apprête à approuver l'Assemblée, toutes ces mesures correspondent à une responsabilité commune et partagée, qui exige une démarche mondiale équilibrée conforme aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et dans d'autres instruments du droit international, en particulier le plein respect de la souveraineté nationale et de l'intégrité territoriale, ainsi que le principe de la non-ingérence dans les affaires intérieures des États.

À Cuba, la drogue n'est pas un problème de société. Il existe une véritable volonté politique de lutter, avec tous les moyens à notre portée, pour affronter ce phénomène et éviter que le territoire national ne soit utilisé à des fins de trafic illicite de drogues. Entre 1994 et 1997, les autorités cubaines ont permis d'empêcher la consommation de 95 millions de doses de cocaïne dans d'autres pays auxquels, elles étaient destinées.

Cuba mène cette bataille dans des conditions économiques difficiles, encore aggravées par le maintien et le renforcement de l'injuste embargo unilatéral, qui dure depuis bientôt 40 ans.

Notre pays n'accepte pas, les considérant comme illégitimes et contraires au droit international, les politiques unilatérales de certification appliquées dans la lutte contre les drogues, et il réaffirme le rôle irremplaçable de l'Organe international de contrôle des stupéfiants, seul organe chargé du contrôle international et de l'évaluation de la manière dont les États remplissent leurs obligations au regard des conventions internationales.

Nous appuyons les activités et les efforts des organes des Nations Unies en matière de lutte contre les drogues, particulièrement les efforts déployés par le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues sous la conduite dynamique de son Directeur exécutif, M. Pino Arlacchi,

Nous souhaitons réaffirmer une fois de plus à cette tribune que Cuba est prêt à se concerter de manière bilatérale avec les pays qui le désirent en vue de conclure des accords de coopération sur les différents aspects de la lutte contre les drogues illicites, sur la base du respect de la souveraineté, de l'égalité et de la non-ingérence dans les affaires intérieures.

Seule l'union de toutes les forces, la collaboration internationale et un effort collectif nous permettront d'établir les bases nécessaires pour freiner et éradiquer ce phénomène.

Nous devons cultiver un type de vertu aux racines plus profondes dans ce monde assailli par le vice.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Ministre de la justice de la République de Cuba de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Almerino Manhenge, Ministre de l'intérieur du Mozambique.

M. Manhenge (Mozambique) (*parle en portugais; interprétation à partir d'un texte anglais fourni par la délégation*) : Je voudrais commencer par vous féliciter, Monsieur le Président, au nom du Gouvernement mozambicain et en mon nom personnel, de votre élection à la présidence de la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale.

Notre estime et notre reconnaissance s'adressent au Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour sa direction efficace de notre Organisation mondiale.

Le Mozambique est fier de participer à cette session extraordinaire avec une image nouvelle, résultat de la consolidation de la paix, du renforcement de la démocratie et de l'amélioration de la stabilité politique et sociale. Ces réalisations nous ont permis d'obtenir des résultats appréciables dans le cadre de la reprise économique et sociale que nous connaissons actuellement.

Ces réalités et ces résultats sont essentiellement dus à la détermination du peuple mozambicain à surmonter les

défis posés par la reconstruction et le développement. Ils nous permettront de participer activement aux processus régionaux et continentaux d'intégration, ainsi qu'à la mondialisation et à l'état d'interdépendance économique au seuil du XXIe siècle.

Au cours de la présente décennie, nous avons assisté à des changements importants dans l'équilibre des pouvoirs dans le monde, lesquels ont mené à l'établissement de nouvelles relations entre les États sur la scène internationale. En fait, cette nouvelle réalité internationale permet l'adoption de mécanismes collectifs plus efficaces pour régler les problèmes qui ont une incidence transnationale.

Les délits que constituent le trafic de drogues et la consommation de stupéfiants et de substances psychotropes font peser aujourd'hui, au Mozambique, et dans de nombreuses autres régions du monde, une menace grave et croissante contre l'ordre politique, économique et social et deviennent, par voie de conséquence, un motif de grave préoccupation pour les institutions chargées de la prévention et de la répression de la criminalité — et pour la société tout entière. La présente session extraordinaire témoigne de la dimension universelle du problème et exprime également notre détermination de trouver les meilleurs moyens d'action pour triompher dans la lutte continue contre le trafic de drogues.

Au Mozambique, les premiers signes du transit d'un trafic international de drogues important par l'un de nos ports ont été observés en 1993. Ce sont les autorités des Pays-Bas, du Canada et de la Suisse qui nous ont alertés. On a découvert alors que de la marchandise enregistrée dans le connaissance comme étant du thé ou des noix de cajou était en réalité du hachisch. En 1995, les autorités de police ont démantelé et arrêté un groupe de 11 personnes de nationalité étrangère qui vivaient dans la banlieue de la ville de Maputo, dans une maison transformée en petite usine de fabrication de mandrax. Plus récemment, en 1997, 12 tonnes de hachisch ont été saisies dans le nord du pays après avoir été transbordées d'un navire non identifié battant pavillon étranger.

Ce ne sont que quelques exemples d'une situation qui préoccupe mon pays, étant donné la fragilité et l'insuffisance de la protection de nos côtes et du contrôle des mouvements des personnes impliquées dans des activités liées à la drogue.

De pays de transit que nous sommes aujourd'hui, nous risquons de devenir une société consommatrice de drogues,

et si cela se produit, les conséquences seront dramatiques pour mon pays.

Nous sommes conscients que le trafic illicite des drogues est lié au blanchiment de l'argent; c'est ce qui a incité mon gouvernement à prendre des mesures juridiques et autres contre la criminalité liée à la drogue ainsi que la criminalité organisée en général.

À cet égard, depuis 1990, mon gouvernement a ratifié les conventions pertinentes des Nations Unies sur les drogues : la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite des stupéfiants et des substances psychotropes de 1988, la Convention sur les substances psychotropes de 1971, et la Convention unique sur les stupéfiants de 1961.

Le Mozambique a une loi sur les drogues, la loi No 3/97 du 13 mars 1997, qui reprend les principales dispositions de la Convention de 1988 et améliore les instruments judiciaires de lutte contre le trafic illicite et la consommation des drogues en imposant des sanctions plus sévères pour dissuader le trafic et la consommation des drogues.

En outre, nous avons une autre loi qui réglemente l'utilisation des drogues à des fins médicales en vue de renforcer le respect des normes relatives à l'importation et à l'utilisation des drogues à des fins médicales établies par l'Organe international de contrôle des stupéfiants.

Nous préparons actuellement une loi complémentaire sur le blanchiment de l'argent et d'autres réglementations et normes qui fourniront à la police et aux institutions judiciaires des instruments juridiques efficaces pour combattre ce fléau mondial, qui gagne de plus en plus de terrain partout sur la planète.

En vertu de ces lois, nous avons créé deux institutions importantes — un bureau central pour la prévention et le contrôle des drogues et un conseil pour les drogues à usage médical — chargés de définir des stratégies et des plans nationaux pour la prévention et le contrôle des drogues ainsi que pour l'utilisation des drogues à des fins médicales.

Outre ces mesures nationales, nous avons noué des liens institutionnels et opérationnels avec d'autres organisations similaires de pays de la sous-région de l'Afrique australe.

Nous pensons que cette session extraordinaire sera une occasion non seulement d'échanger des vues et des données d'expérience, mais également de définir des mécanismes

appropriés pour faire face au problème des drogues sous tous ses aspects. Nous espérons également qu'un consensus se dégagera entre les États pour faciliter la lutte contre ce problème qui préoccupe le monde entier.

Nous lançons donc un appel aux pays développés et en développement pour qu'ils resserrent leur coopération en matière de renforcement des capacités et de fourniture de technologies appropriées afin d'améliorer l'efficacité de nos programmes de prévention, de traitement, de répression et de recherche. À cet égard, une attention toute particulière doit être accordée aux États côtiers, étant donné que le trafic illicite des drogues par voie maritime prend des proportions de plus en plus alarmantes.

Le processus de mondialisation et l'interdépendance des États sur la scène internationale engendrent de nouveaux défis. D'une part, ils unifient les marchés et tendent à créer une culture commune grâce aux moyens de communication et de transport les plus modernes; et de l'autre, ils imposent un ordre qui laisse peu de place à l'action isolée et individuelle des pays.

Qu'advient-il de nos pays si les trafiquants de drogues offrent, via Internet, des drogues et des informations sur leur production et leurs prix et transmettent des instructions codées à leurs clients et agents, rendant extrêmement compliquée toute action de la part de la police? Cette question est matière à réflexion pour nous tous qui représentons ici, en cette Assemblée, l'engagement de nos peuples et de nos États de combattre efficacement ce fléau universel.

Enfin, nous voudrions exprimer l'espoir que l'influence politique, diplomatique et morale de l'Organisation des Nations Unies sera à la disposition de toutes les nations, et en particulier des pays en développement, en vue de les aider à mobiliser le soutien nécessaire pour renforcer et compléter les plans et stratégies nationaux de prévention et de contrôle du trafic illicite des drogues.

Le Mozambique s'engage non seulement à participer activement aux délibérations de la présente session, mais également à mettre en oeuvre toutes les décisions et recommandations pertinentes qui seront adoptées par consensus, dans l'espoir qu'elles contribueront aux efforts déployés pour parvenir à l'objectif ultime, à savoir l'élimination du problème mondial des drogues.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Ministre de l'intérieur du Mozambique de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Carsten Koch, Ministre de la santé du Danemark.

M. Koch (Danemark) (*interprétation de l'anglais*) : Dans de nombreuses sociétés, les critiques avancent que la guerre contre les stupéfiants est perdue. Or, si la guerre n'est pas gagnée, cela ne veut certainement pas dire qu'elle est perdue.

Dans la plupart des pays, les enquêtes confirment que la majorité de la population n'a jamais même essayé le cannabis et que le nombre de personnes ayant déjà essayé l'héroïne est extrêmement réduit. Au Danemark, cette proportion est bien inférieure à 1 %. Par contre, 98 % de la population danoise a déjà bu de l'alcool.

Il est donc prouvé que la législation nationale et la répression de l'utilisation de stupéfiants à des fins non médicales, associée à la prévention primaire et à l'intervention sociale, peuvent donner des résultats concrets.

Aucun gouvernement ne devrait remettre en cause cette situation en envisageant de légaliser les stupéfiants à des fins autres que médicales et scientifiques. Cela impliquerait le risque évident de voir la demande de drogues augmenter dans des proportions considérables.

Le Gouvernement danois se félicite du ferme engagement et de l'approche équilibrée reflétés dans les projets de documents dont est saisie l'Assemblée.

Nous nous félicitons plus particulièrement du projet de Déclaration sur les principes fondamentaux de la réduction de la demande de drogues. Cette Déclaration constitue un nouvel effort vigoureux et conjoint et fournit un grand potentiel d'action aux niveaux local, national, régional et international.

Au Danemark, l'abus des drogues est considéré comme étant principalement la conséquence des conditions générales existant dans la société. Toute amélioration du bien-être dans les domaines des conditions sociales, de l'éducation, de l'emploi et du logement aura donc également un effet positif sensible sur la prévention de l'abus des drogues.

Nous savons que les mesures de répression les plus rigoureuses ne pourront empêcher même une faible proportion de la production illicite de stupéfiants d'atteindre les toxicomanes. Nous savons également qu'il est très difficile d'obtenir des résultats fructueux en matière de traitement et de réadaptation, et nous reconnaissons, pour des raisons humanitaires, la nécessité d'ajouter aux programmes de dés-

intoxication existants des activités visant à atténuer les effets physiques, mentaux et sociaux négatifs associés aux dures conditions de vie des toxicomanes.

Dans cette perspective, la prévention et l'intervention sociale doivent être considérées comme les instruments les plus prometteurs pour réduire considérablement le nombre futur de toxicomanes.

Néanmoins, la lutte contre l'offre de stupéfiants dans nos rues doit se poursuivre en tant qu'élément clef du règlement du problème mondial des drogues. La coopération aux niveaux international et régional est essentielle au succès. Les travaux préparatoires ont montré que les conditions politiques sont actuellement propices à une coopération internationale élargie en la matière.

Le Gouvernement danois se félicite des propositions qui visent à améliorer et à renforcer la coopération judiciaire et les efforts que nous déployons en vue de combattre le blanchiment de l'argent provenant du trafic illicite et de contrôler les précurseurs.

Toutefois, nous ne devons pas oublier l'importance d'une coopération nationale efficace entre la police et les autorités douanières, condition préalable indispensable au succès de la lutte contre le trafic illicite de drogues.

En outre, je voudrais appeler l'attention de l'Assemblée sur la coopération régionale unique qui existe entre la police et les douanes dans les pays nordiques, dont, nous semble-t-il, d'autres pays pourraient s'inspirer.

Le Plan d'action pour l'éradication des cultures illicites et la promotion de programmes et projets d'activités de substitution est, à notre avis, une grande réalisation de cette session extraordinaire. C'est un plan bien équilibré. D'une part, il souligne les responsabilités spécifiques des pays où a lieu la culture illicite. De l'autre, il reconnaît une responsabilité partagée et engage la communauté internationale à contribuer au financement de programmes globaux de développement économique de substitution. Et là aussi l'action est vigoureusement encouragée.

La pauvreté est une des raisons profondes des cultures illicites dans de nombreux pays. Les programmes de développement économique de substitution doivent donc viser à rendre les hommes et les femmes autonomes, en offrant à la population une alternative réelle et durable aux cultures illicites. Les programmes doivent pleinement respecter les droits de l'homme et tenir aussi dûment compte de la question de l'égalité entre les sexes. Ce sont des principes

importants et le Danemark tient beaucoup à ce qu'ils soient appliqués dans la pratique dans tous les domaines de la coopération en faveur du développement.

Le PNUCID et son Directeur exécutif ont mis au point une stratégie mondiale pour l'élimination des cultures illicites, qui, ambitieuse et orientée vers l'avenir, mérite d'être pleinement prise en compte et mise en oeuvre.

Pour réussir, toute stratégie mondiale exigera une collaboration étroite entre tous les intéressés. En ce qui concerne les organisations multilatérales, outre une collaboration constructive, l'ensemble du système des Nations Unies et les institutions financières internationales devront engager des fonds et ressources. Dans ce contexte, le PNUCID a également un rôle important à jouer en tant que catalyseur.

Enfin, le Gouvernement danois considère le projet de Déclaration politique dont l'Assemblée est saisie comme une expression puissante de la volonté commune d'agir, en particulier celle des gouvernements et des Nations Unies. Nous appuyons pleinement les efforts visant à resserrer la coopération internationale en faveur de la lutte contre le problème mondial des drogues de manière équilibrée et dans le plein respect des droits de l'homme.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Ministre de la santé du Danemark de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Ivan Romero Martínez, Ministre d'État du Honduras.

M. Romero Martínez (Honduras) (*interprétation de l'espagnol*) : J'ai l'honneur de vous transmettre, Monsieur le Président, au nom du Gouvernement du Honduras, mes sincères félicitations pour votre présidence fructueuse de cette session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à l'examen de la lutte contre la production, la vente, la demande, le trafic et la distribution illicites de stupéfiants et de substances psychotropes et des activités connexes et à la proposition de nouvelles stratégies, de nouveaux objectifs et de nouvelles activités pratiques et mesures concrètes afin de renforcer la coopération internationale pour faire face au problème de l'abus et du trafic illicite des drogues.

Mon pays félicite la Commission des stupéfiants, qui a agi en tant qu'organe préparatoire de cette session extraordinaire, pour l'excellent travail qu'elle a réalisé, notamment en établissant d'importants documents qui, nous en sommes sûrs, constitueront de précieuses lignes de conduite pour nos délibérations.

De même, mon pays salue l'initiative extrêmement positive du Président du Mexique, M. Ernesto Zedillo, qui nous permet d'adopter une approche globale et intégrale vis-à-vis de ce fléau qui sévit à tous les confins du monde.

M. Kpotsra (Togo), Vice-Président, assume la présidence.

Le nouveau Gouvernement hondurien, dans son Plan d'action pour un nouvel ordre du jour au Honduras, a décidé de s'employer énergiquement à susciter un changement profond qui permette au citoyen d'exercer son droit de participer au développement national et à l'adoption des décisions touchant sa destinée et de rehausser ainsi la grandeur de la patrie et son bien-être économique, social et spirituel.

Ainsi, conscient du fait que la santé des citoyens, des enfants et des jeunes et le renforcement de l'état de droit et des institutions publiques sont compromis au niveau mondial par le trafic des stupéfiants et les délits connexes tels que le trafic illicite des armes et le blanchiment de l'argent, le Honduras encourage également de façon active la coopération et l'action internationale qui, associées aux stratégies nationales, visent à réduire aussi bien l'offre que la demande de ces substances criminelles qui enveniment les consciences et détruisent la santé et les aspirations de milliers de personnes dans le monde entier.

À cette fin, le Plan de gouvernement envisage les mesures suivantes : premièrement, appuyer les structures juridiques internes grâce à des mesures de prévention et de répression de ce mal; deuxièmement, élaborer des programmes d'information de la population en vue de la sensibiliser et la faire participer à la lutte contre le trafic et la consommation des drogues; troisièmement, encourager la réforme des lois existantes en vue de renforcer les sanctions dont sont passibles les délits liés à la drogue et de doter les institutions qui luttent contre ces délits de moyens juridiques plus importants.

Quatrièmement, le Plan prévoit l'adoption d'une législation spécifique étendant aux activités bancaires et financières et aux entreprises connexes les mesures de contrôle, de détection et de dénonciation de transactions soupçonnées de blanchiment d'argent; et cinquièmement, la conclusion, dans le plein respect de la souveraineté nationale, d'accords internationaux avec des pays amis pour obtenir assistance et soutien dans le cadre des activités nationales de lutte contre le trafic de stupéfiants. Ainsi, mon pays appuiera toutes les initiatives concertées au niveau international pour combattre ce fléau.

Le Gouvernement hondurien réitère son soutien aux efforts de la communauté internationale dans la lutte contre la production, la distribution et l'usage des drogues. À cet effet, il a été parmi les gouvernements signataires des trois Conventions adoptées sous l'égide des Nations Unies. En juillet 1997, en association avec les gouvernements latino-américains, le Honduras a signé une convention contre le blanchiment de l'argent en vue de contribuer à combattre le trafic de stupéfiants.

Lors du récent Sommet présidentiel qui s'est tenu à Santiago du Chili, les présidents participants ont adopté un plan qui prévoit des mesures concrètes qui doivent être appliquées ces prochaines années pour lutter contre les drogues, sous la direction de la Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues, qui est l'organe technique spécialisé de l'Organisation des États américains.

Le nouveau Gouvernement du Honduras s'est sérieusement engagé à lutter contre ce mal et continue à prendre les mesures nécessaires, notamment en promulguant des lois pour sanctionner les délits liés à la drogue, en renforçant le système juridique, en coopérant avec d'autres pays dans les activités de contrôle, en adhérant aux instruments juridiques internationaux pertinents et en organisant des campagnes pour détourner chaque membre de notre population, sans distinction aucune, de ces substances qui détruisent les vies, les communautés, les espoirs et les perspectives d'avenir.

La République du Honduras apprécie hautement les résolutions et décisions proposées par la communauté internationale au cours de cette session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au problème des drogues dans le monde. Conformément aux directives internationales en matière de lutte contre les drogues, qui ont reconnu qu'il s'agit d'un des problèmes les plus importants dans le monde d'aujourd'hui, la République du Honduras envisage très favorablement la Déclaration politique de cette session extraordinaire et souscrit aux termes de ce document.

En particulier, le Honduras appuie les objectifs, les propositions et les mesures concrètes qui ont été arrêtés pour les prochaines années dans le cadre des programmes antidrogue. Plus de douleur ni de pleurs dans le monde, de familles détruites, de sociétés contaminées, d'argent maudit! Nous devons oeuvrer de concert dans la lutte contre les drogues qui menacent la santé et le bien-être du genre humain, l'indépendance des États, la stabilité, la démocratie et la structure de nos sociétés et la dignité de milliers d'êtres humains.

Le Honduras aspire à un monde de paix pour tous, à un monde sans drogue pour personne.

Le Président par intérim : Je remercie le Ministre d'État du Honduras de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Abdulaziz Kamilov, Ministre des affaires étrangères de l'Ouzbékistan.

M. Kamilov (Ouzbékistan) (*interprétation du russe*) : Le Gouvernement de la République d'Ouzbékistan partage les vives inquiétudes de la communauté internationale face à la montée de la toxicomanie et il se félicite de la convocation de cette session extraordinaire de l'Assemblée générale sur cette question.

Chacun sait que le volume des drogues illicites qui transitent par l'Asie centrale est en augmentation constante. Le marché illicite des stupéfiants a connu des transformations structurelles importantes. Bien que notre région soit traditionnellement une région de production de la matière première, les organes chargés de l'application des lois se trouvent aujourd'hui de plus en plus souvent confrontés au trafic illicite de drogues dures comme l'héroïne et l'opium qui sont clandestinement introduites dans le pays.

Nous pouvons affirmer aujourd'hui en toute certitude que la principale source de l'augmentation de la production et de l'approvisionnement des drogues en Europe est l'Afghanistan. De 60 % à 90 % des drogues vendues dans certains pays européens proviennent d'Afghanistan. D'après les estimations du PNUCID, plus de 80 000 hectares dans ce pays sont ensemencés de pavots à opium, chaque hectare produisant environ 40 kilogrammes d'opium brut, soit au total 3 500 tonnes. En outre, on a recensé environ 150 laboratoires clandestins de transformation de l'opium en héroïne dans la zone frontalière située entre l'Afghanistan et le Pakistan.

L'instabilité militaire et politique qui règne dans ce pays depuis plus de 20 ans, ainsi que la désunion et l'incapacité du Gouvernement de contrôler de vastes zones de son territoire ont créé des conditions propices à l'essor de cette activité criminelle. En outre, le trafic de la drogue permet aux dirigeants des divers groupes politiques et religieux armés en Afghanistan d'obtenir des gains financiers considérables qu'ils utilisent pour acheter des armes, pour intensifier la guerre civile dans ce pays et pour propager l'extrémisme religieux et le terrorisme international. Ainsi, plus la guerre civile perdure en Afghanistan et plus les organisations qui se consacrent à la fabrication des drogues et qui se livrent au commerce des armes se renforcent et prennent une ampleur internationale.

Des conditions favorables au développement du trafic des drogues dans notre région sont également présentes au Tadjikistan en raison de la tension qui prévaut actuellement et de l'influence directe de la situation en Afghanistan sur les processus en cours dans notre pays. Des groupes criminels impliqués dans le trafic des drogues cherchent constamment à utiliser le territoire de l'Ouzbékistan et d'autres États de l'Asie centrale comme point de transit vers les États nouvellement indépendants, l'Europe et l'Amérique. Les structures transnationales qui contrôlent le trafic international des drogues apparaissent souvent plus mobiles, plus consolidées et plus habiles que celles qui sont mises en place pour les contrôler.

Le Gouvernement de la République d'Ouzbékistan reconnaît l'importance du Programme d'action mondial, qui constitue un cadre d'ensemble pour les activités nationales, régionales et mondiales de lutte contre la fabrication et le trafic illicites des stupéfiants et des substances psychotropes. La République d'Ouzbékistan, se fondant sur la résolution S-17/2 de l'Assemblée générale en date du 23 février 1990, a adhéré à plusieurs accords internationaux en la matière et a également élargi ses activités sur une base bilatérale. En avril 1995, une nouvelle loi pénale prévoyant des mesures particulièrement strictes pour établir la responsabilité des criminels et sanctionner les différents délits liés au trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes, est entrée en vigueur. Une Commission nationale sur le contrôle des drogues existe en Ouzbékistan depuis 1994.

Grâce à l'aide du PNUCID et de nombreux autres États, un centre d'information et d'analyse pour la lutte contre les stupéfiants et un laboratoire spécial sur les stupéfiants et les substances psychotropes ont été créés. L'Académie des sciences met actuellement au point des méthodes biologiques d'éradication du pavot à opium.

Je voudrais maintenant faire un certain nombre de propositions concrètes sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente session.

Tout d'abord, dans la mesure où la plupart des drogues produites en Afghanistan et au Tadjikistan sont destinées à l'Europe, nous estimons qu'il importe d'établir, en collaboration avec les institutions de l'ONU, une coopération étroite entre les institutions européennes et les pays de l'Asie centrale pour mener de concert la lutte contre le trafic des drogues. À cet égard, il est nécessaire de créer, sous l'égide de l'ONU et avec l'aide des donateurs, un centre de coordination pour la lutte contre le trafic des drogues en Asie centrale. Grâce à ce centre, il serait possible de déterminer des formes concrètes de coopération entre

les États de l'Asie centrale et l'Union européenne et d'élaborer un programme commun à long terme.

Deuxièmement, nous ne pouvons pas nous limiter à condamner le fait que l'Afghanistan est devenu le principal pays fournisseur de drogues. Étant donné que ce phénomène a également des causes socio-économiques, il importe d'élaborer un programme international de redressement économique pour l'Afghanistan et d'apporter l'aide nécessaire au peuple afghan.

Troisièmement, nous devrions concentrer nos efforts sur l'octroi d'une assistance sous forme d'équipement spécial, de techniques de détection des substances psychotropes et de moyens de communication modernes aux États voisins des principaux pays producteurs de drogues.

Quatrièmement, il faut mettre au point et renforcer les structures et les systèmes nationaux pour garantir le contrôle institutionnel des drogues, y compris pour ce qui est du commerce licite des substances psychotropes à des fins médicales et de leurs précurseurs, et améliorer la logistique des organes chargés de l'application des lois qui sont directement impliqués dans la lutte contre le trafic illicite des drogues. Certains États, dans notre région notamment, doivent en outre renforcer la lutte contre le trafic des stupéfiants en procédant à une révision de leur législation nationale. Les normes juridiques en vigueur actuellement sont inadéquates pour faire face aux dangers que pose le trafic des drogues.

Cinquièmement, il convient de créer une banque de données spécialisée et un réseau électronique à l'échelle internationale pour faciliter l'échange d'informations sur les activités de lutte contre les stupéfiants afin de pouvoir recevoir sur les activités de prévention des renseignements qui permettent de mener des opérations conjointes et d'améliorer les méthodes de collecte des données.

Sixièmement, il importe de mener des études spécifiques pour mettre au point de moyens efficaces et écologiquement inoffensifs de détruire les matières premières et les drogues.

Septièmement, il faut élaborer des programmes spéciaux de réduction de la demande et de prévention de la toxicomanie et inculquer à la société, et surtout aux jeunes, une attitude de refus des drogues.

Enfin, il est nécessaire de créer un organe international spécial de publication afin que tous les pays et tous les

spécialistes aient la possibilité de procéder à un large échange d'informations et de données d'expérience.

Je voudrais une fois de plus exprimer la certitude que les efforts conjoints des États pour résoudre les problèmes exposés lors de la présente session nous permettront, grâce à la coopération et à l'entente qui existent actuellement, de parvenir à des résultats positifs.

Le Président par intérim : Je remercie le Ministre des affaires étrangères de l'Ouzbékistan de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Heinz Frommelt, Ministre de la justice du Liechtenstein.

M. Frommelt (Liechtenstein) (*interprétation de l'anglais*) : Le Gouvernement du Liechtenstein accorde la plus grande importance au problème de la drogue. Pour offrir une base de discussion sur cette question au Parlement et dans l'opinion publique, et en vue de cette session extraordinaire, le Gouvernement a présenté à la fin de l'année dernière un rapport général sur sa politique en matière de drogues. Une campagne nationale est menée pour sensibiliser le public à cette question importante.

Le Liechtenstein est convaincu que des solutions au problème de la drogue doivent être recherchées et trouvées grâce à la fois à la coopération internationale et à l'adoption de stratégies et de mesures au niveau national. Il faut se féliciter que cette session extraordinaire adopte une approche intégrée. En effet, des mesures doivent être prises concernant l'offre mais aussi et surtout la demande.

La communauté internationale a déjà élaboré un certain nombre de traités et d'instruments qui répriment le trafic, la vente, la production et la possession de drogues illicites. Le Liechtenstein n'a pas encore adhéré à tous ces instruments. Toutefois, le Gouvernement a aligné la plupart de ses lois sur les dispositions de ces conventions. Il attache une grande importance à la lutte contre le trafic international des drogues illicites et la criminalité organisée et est conscient de la part de responsabilité qui lui revient au sein de la communauté internationale pour lutter contre le blanchiment des capitaux.

Je voudrais, à cet égard, mentionner en particulier la nouvelle loi de 1996 sur le blanchiment de l'argent, qui est à présent conforme aux dispositions pertinentes de la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite des stupéfiants et des substances psychotropes de 1988. En outre, des préparatifs sont en cours en vue de l'adhésion du Liechtenstein à la Convention du Conseil de l'Europe relative au

blanchiment, au dépistage, à la saisie et la confiscation des produits du crime.

Je voudrais faire quelques commentaires au sujet de la politique du Liechtenstein en matière de drogues.

Tous les États réunis dans cette salle sont certainement d'accord sur la nécessité de réduire autant que faire se peut le nombre de toxicomanes. Mais il existe, selon les sociétés, des vues divergentes sur la question de savoir quelles substances psychotropes sont socialement acceptables même si elles ont un effet narcotique et risquent d'entraîner la dépendance et de nuire à la santé. Au Liechtenstein, comme dans plusieurs autres pays, l'alcool est un stimulant accepté socialement, bien que toxique, de ce type.

La politique du Liechtenstein repose sur le principe qu'une société totalement exempte de drogues ne pourrait exister qu'au détriment de la liberté individuelle est à la base de la politique du Liechtenstein. L'objectif d'une politique réaliste en matière de drogues doit donc viser à empêcher une nouvelle évolution de la toxicomanie et de la dépendance. Il n'existe pas de recette standard pour ce faire. On ne peut s'attaquer avec succès à ce phénomène très complexe qu'au moyen d'un ensemble de mesures concrètes. La politique du Liechtenstein en matière de drogues établit une distinction entre trois aspects du problème, à savoir la prévention, la thérapie et l'action juridique.

Les premiers efforts de prévention de la dépendance doivent s'inscrire dans le cadre des activités générales d'éducation sanitaire. Grâce à la prévention, la fréquence des cas de toxicomanie et de dépendance devrait baisser et surtout, les jeunes devraient être dissuadés d'user de substances dangereuses. Des efforts visant à présenter des styles de vie positifs et à enseigner comment utiliser ces substances de manière responsable pourraient jouer un rôle décisif à cet égard.

Au niveau de la thérapie, il convient d'établir une distinction entre l'arrêt de la consommation et la thérapie à proprement parler, qui recouvre un ensemble d'activités d'éducation et de thérapie parfois très longues. À cet égard, nous offrons une gamme de soins ambulatoires et en clinique à l'intention des toxicomanes.

Enfin, pour ce qui est de l'aspect juridique, nous établissons une distinction entre l'éducation et la répression. Les mesures de répression appliquées conformément au Code pénal portent sur la lutte contre le trafic des drogues et, par conséquent, contre la criminalité organisée en particulier. La consommation de drogues au Liechtenstein est

réprimée conformément à la législation en vigueur. Étant donné que l'usage de substances psychotropes est un type de comportement qui est potentiellement dangereux pour celui qui les consomme mais qui n'est pas en soi nuisible pour d'autres, le principe visant à pénaliser la consommation de drogues illégales fait l'objet de discussions en ce moment dans le pays.

Pour des raisons pratiques, toutefois, nous cherchons des solutions de remplacement. Comme on a pu le constater dans d'autres pays, le droit pénal ne suffit pas à lui seul à susciter le comportement souhaité, et notamment à faire en sorte que les jeunes aient un mode de vie sain. «Éducation plutôt que punition», telle est notre devise. La campagne nationale de prévention de la toxicomanie que nous lançons cette année est parfaitement conforme à cette façon de voir. Le mot d'ordre de notre campagne, «Ayez le courage d'éduquer», reflète la conviction qui inspire la politique du Gouvernement, selon laquelle le problème de la drogue représente avant tout un défi pour les adultes qui doivent faire face à leurs responsabilités en matière d'éducation sur les drogues comme dans d'autres domaines.

Jusqu'ici, les politiques internationales et nationales n'ont pas permis de limiter, autant qu'on le souhaitait le trafic de la drogue. Le marché noir qui existe entraîne la montée de la criminalité organisée, qui est largement financée grâce aux bénéfices résultant du trafic de la drogue. Il importe également de trouver des arrangements économiquement convaincants pour lutter plus efficacement contre ce problème. À cet égard, le Liechtenstein est fermement opposé à la libéralisation du marché de la drogue et il est solidaire de la communauté internationale dans la lutte contre la circulation transfrontière des revenus provenant du trafic de drogues.

Les efforts du Liechtenstein portent en particulier sur la lutte contre le blanchiment de l'argent et la criminalité organisée, aux niveaux tant national qu'international. À cet égard, il ne fait aucun doute que la coopération internationale, en particulier, est de la plus grande importance pour lutter contre le blanchiment des capitaux et la criminalité organisée. Si nous voulons gagner le combat contre la criminalité liée à la drogue, toutes les nations doivent oeuvrer de concert.

Le Président par intérim : Je remercie le Ministre de la justice du Liechtenstein de sa déclaration.

Je donne la parole à S. E. M. Alexander Downer, Ministre des affaires étrangères de l'Australie.

M. Downer (Australie) (*interprétation de l'anglais*) : Huit années se sont écoulées depuis la dernière session extraordinaire sur les drogues, et 10 ans depuis que nous avons adopté la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes. Le moment est donc propice pour faire le point de nos efforts.

Les efforts multilatéraux de lutte contre la drogue ont été renforcés par la création du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues. Une grande partie de la production illicite dans le monde se concentre dans quelques régions géographiques. Les saisies de drogues et les condamnations pénales ont considérablement augmenté. Les efforts du Groupe d'action financière sur le blanchiment des capitaux et de ses homologues régionaux ont amélioré notre capacité à remonter la filière des produits du crime. Et des progrès réels ont été réalisés pour minimiser les maux qu'occasionne la toxicomanie.

Il s'agit là de mesures fort valables, mais des défis de taille persistent. La participation aux traités internationaux en vigueur sur le contrôle des drogues n'est pas universelle. De nouvelles voies de trafic pour les drogues illicites sont apparues. De nouvelles «drogues sur mesure» à base de produits chimiques ont été mises au point. Par ailleurs, la mondialisation des échanges s'est traduite par une augmentation et un élargissement du commerce de la drogue, que l'on estime maintenant au bas mot à quelque 500 milliards de dollars australiens par an.

De fait, l'envergure du problème mondial de la drogue signifie qu'il constitue à présent l'une des principales menaces non militaires à la sécurité régionale et internationale. C'est donc dans le contexte d'un élargissement de la coopération internationale, d'une part, et d'une augmentation des activités liées à la drogue et de leur degré de complexité, d'autre part, que nous sommes réunis ici à New York pour envisager les prochaines mesures à prendre.

Cette session extraordinaire nous offre une occasion unique d'identifier les problèmes qui subsistent et de nous engager ensemble à aller jusqu'au bout. L'élimination des drogues illicites demeure bien sûr notre objectif fondamental. Mais il est clair qu'une quantité inconnue de drogues illicites continuera de parvenir à ceux qui sont prêts à mettre leur santé, et souvent leur vie, en danger en consommant des drogues. Pour faire face aux conséquences sociales et aux conséquences sur la santé que l'usage de la drogue entraîne pour les individus, pour leurs familles et pour le reste de la communauté, il faudra avoir recours à une stratégie globale de réduction de la demande. L'Austra-

lie appuie donc fermement la Déclaration sur la réduction de la demande. Nous nous félicitons également des cinq documents traitant des aspects de l'offre de drogues et de la Déclaration politique sur le problème mondial de la drogue. Ces instruments nous offrent un important plan d'action et un cadre qui nous permettra de conserver l'élan international acquis dans la lutte contre la drogue.

Les démarches que préconisent ces documents ont déjà un parallèle dans la politique australienne face au problème de la drogue. Le Premier Ministre australien a récemment annoncé une nouvelle stratégie qui a pour nom «pas de pitié pour la drogue» et qui permettra de consacrer 215 millions de dollars australiens de plus, sur une période de quatre ans, pour aider les efforts de l'Australie dans sa lutte contre les drogues illicites. Cette stratégie fournit une approche équilibrée et intégrée pour réduire l'offre et la demande de drogues illicites et pour minimiser les dommages qu'elles causent.

Du côté de l'offre, 112 millions de dollars australiens seront consacrés à l'amélioration des capacités d'enquête et d'interception au moyen, notamment, de forces d'intervention mobiles, d'une technologie de l'information renforcée afin de détecter les arrivées de marchandises et de suivre la piste du blanchiment de capitaux, et d'une meilleure coopération judiciaire. Du côté de la demande, la stratégie alloue 103 millions de dollars à la prévention et à la réadaptation.

Plus d'un tiers de ces ressources seront consacrées à des activités de prévention grâce à l'éducation au niveau des écoles et des collectivités. Il est particulièrement important d'accorder la priorité aux jeunes; les résultats visés par cette session extraordinaire reflètent également cette priorité. Nous sommes déterminés à décourager une nouvelle génération de toxicomanes.

Les initiatives concernant la demande comprennent également l'allocation de près de 67 millions de dollars australiens à la recherche ainsi qu'à la réadaptation et à la réinsertion des toxicomanes au sein de la communauté ainsi qu'au soutien des professionnels de la santé qui opèrent en première ligne.

L'Australie prend très au sérieux les difficultés que les sociétés de la région Asie-Pacifique rencontrent dans leurs efforts de réduction de l'incidence des drogues illicites et la menace que ces drogues représentent pour le développement et la sécurité dans la région. Je suis résolu à placer le lien qui existe entre les drogues et la sécurité au programme de travail des discussions que nous allons avoir avec nos collègues dans la région.

J'annonce également aujourd'hui une initiative australienne en trois volets destinée à appuyer les efforts de contrôle des drogues dans la région Asie-Pacifique. Le but de cette initiative est de renforcer la sécurité de nos frontières et de nos rues en dirigeant nos efforts sur l'offre et les traitements de santé dans la région. En bref, si la sécurité est meilleure dans nos frontières, nos rues seront plus sûres. Nous nous engageons à verser 5,7 millions de dollars australiens sur une période de quatre ans pour mettre au point un programme de coopération juridique régionale Asie-Pacifique et 6,1 millions de dollars australiens pour élargir les différents bureaux de liaison australiens chargés de la répression dans la région. Nous allons également offrir 1 million de dollars australiens en quatre ans au secrétariat du Groupe Asie-Pacifique pour le blanchiment de l'argent, basé à Sydney, afin de l'aider à lutter contre ce phénomène en expansion dans la région.

En outre, nous allons affecter 1 million de dollars australiens à l'éradication des cultures et à des activités de substitution dans la région du Mékong en Asie du Sud-Est.

Dans le cadre d'un engagement global d'environ 20 millions de dollars australiens pour le traitement, la prévention et l'éducation des personnes atteintes du VIH/sida et des groupes à haut risque tels que les toxicomanes par voie intraveineuse, nous allons réserver 2 millions de dollars australiens aux activités liées à la drogue dans la région. Elles porteront, en particulier, sur des projets de santé visant à réduire la propagation du VIH/sida. En outre, nous allons augmenter notre soutien financier aux activités tendant à limiter les effets négatifs des drogues illicites, qui passera à 6,7 millions de dollars australiens, augmentant ainsi de plus d'un million de dollars.

Ces ressources seront utilisées en partenariat avec les gouvernements de la région, le PNUCID et l'Organisation mondiale de la santé. Elles incluront un soutien pour la formation et l'enseignement sur la toxicomanie et le renforcement des services de douane dans le Pacifique.

Je voudrais terminer en rappelant une fois de plus que la production, le trafic et la consommation de drogues illicites non seulement gâchent des vies, mais également portent atteinte à la sécurité, aussi bien des intéressés et de leurs familles que des nations et des régions.

L'Australie, pour sa part, est prête à retrousser ses manches et à s'attaquer sérieusement à ces problèmes — au plan interne dans la région Asie-Pacifique, et au plan international par le biais de mécanismes internationaux aussi bien gouvernementaux que non gouvernementaux.

Nous nous associons à ceux qui font l'éloge des progrès réalisés ces 10 dernières années, mais nous n'ignorons pas qu'il nous faudra redoubler d'efforts si nous voulons contrôler l'offre, réduire la demande et minimiser les effets néfastes des drogues illicites sur nos sociétés. L'Australie s'engage donc ici à poursuivre ce but. Nous comptons travailler en collaboration avec d'autres États pour venir à bout de cette tâche et ainsi parvenir à un nouveau millénaire véritablement débarrassé des drogues.

Le Président par intérim : Je remercie le Ministre des affaires étrangères de l'Australie de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Tomislav Cokrevski, Ministre des affaires intérieures de l'ex-République yougoslave de Macédoine.

M. Cokrevski (ex-République yougoslave de Macédoine) (*parle en macédonien; interprétation à partir d'un texte anglais fourni par la délégation*) : C'est pour moi un grand plaisir et un honneur tout particulier que de participer à la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée à la lutte contre la production, la vente, la demande, le trafic et la distribution illicites de stupéfiants et de substances psychotropes et les activités connexes. Je voudrais saisir cette occasion pour dire tout ce que le Gouvernement de la République de Macédoine attend des travaux et des délibérations de cette session extraordinaire, qui devrait apporter une contribution importante aux efforts nationaux et internationaux pour créer un monde sans drogues.

Le phénomène de la drogue est un problème mondial qui exige des mesures et des stratégies nationales et internationales pour réduire et réprimer l'offre illicite de drogues et la toxicomanie. C'est dans ce contexte que le Gouvernement de la République de Macédoine se félicite de cette session extraordinaire de l'Assemblée générale et appuie les idées et les engagements reflétés dans le projet de Déclaration politique ainsi que dans les autres documents adoptés lors de la quarante et unième session de la Commission des stupéfiants.

La République de Macédoine a une population instruite et en bonne santé, mais elle n'en est pas moins confrontée à des difficultés et à des problèmes liés aux tendances internationales en matière de toxicomanie. Elle est notamment affectée par les difficultés que pose le processus de transition actuellement en cours à la fois dans notre pays et dans l'ensemble de la région située au sud-est de l'Europe.

Au niveau social, de profonds changements économiques, politiques, culturels et autres sont en cours dans notre pays. Les efforts pour édifier une société civile et démocratique, un système politique parlementaire et un état de droit, pour promouvoir le respect du droit et des libertés fondamentales, pour édifier une économie de marché, et ainsi de suite — j'ai le plaisir de le dire — avancent positivement. Toutefois, malgré ces efforts, nous sommes confrontés à diverses tendances criminelles. Le problème des drogues nous préoccupe particulièrement à cet égard.

Le processus de privatisation, de restructuration de notre économie et les réformes sociales ont débouché sur de nombreux résultats positifs, mais d'autre part, le taux de chômage a augmenté, ce qui touche en premier lieu les jeunes. Cette situation crée les conditions propices à l'augmentation de toutes sortes de crimes, notamment le commerce illicite de drogues et la toxicomanie. L'instabilité politique qui règne dans la région, la détérioration de la situation économique et les effets négatifs des conflits dans certaines régions du sud-est de l'Europe ont contribué à l'élargissement des activités criminelles clandestines à l'intérieur de nos frontières nationales et dans la région.

La République de Macédoine est très préoccupée par la recrudescence des problèmes régionaux et locaux liés à la production, la vente, la demande, le trafic et la distribution illicites de drogues aussi bien classiques que synthétiques, et notamment par la propagation de l'épidémie de VIH/sida dans la région.

Le Gouvernement macédonien est particulièrement préoccupé en même temps par les liens qui existent entre la production et le trafic illicites des drogues et le trafic illicite d'armes, ainsi que par la participation de criminels appartenant à un réseau de crime organisé à l'échelle transnationale. Nos citoyens sont alarmés par la menace que l'abus des drogues fait peser sur la santé de la nation et le tissu politique, économique et social de l'État.

Le Gouvernement macédonien n'ignore pas que la production, la vente, la demande, le trafic et la distribution illicites de stupéfiants et de substances psychotropes et activités connexes, et en particulier la corruption et les activités de blanchiment de l'argent peuvent avoir des effets négatifs sur le développement d'une société démocratique et civile. Afin de renforcer l'efficacité des activités visant à lutter contre la drogue, le Gouvernement macédonien a lancé en 1996 un programme national de lutte contre la toxicomanie et le trafic de stupéfiants et a mis sur pied une commission nationale interministérielle pour la prévention du trafic de stupéfiants et de la toxicomanie. Ce program-

me, qui inclut des activités et des stratégies figurant dans les conventions internationales existantes, est compatible avec la législation en vigueur dans l'Union européenne et avec les instruments visant à combattre les problèmes liés à la drogue et entre dans le cadre des efforts plus larges menés par la République de Macédoine et de sa ferme intention de devenir membre de l'Union européenne.

Le Gouvernement macédonien se félicite de la coopération régionale et internationale qu'il appuie notamment dans le cadre des programmes du PNUCID, du PHARE de l'Union européenne, du minigroupe de Dublin, de l'Organisation de l'aviation civile internationale, de l'Organisation mondiale de la santé, du Groupe Pompidou — groupe de coopération en matière de lutte contre l'abus et le trafic illicite de drogues du Conseil de l'Europe — de l'Union des douanes européennes et d'autres institutions et organisations internationales visant à la création de stratégies et de lois nationales qui permettront de lutter avec succès contre la drogue. À cet égard, notre gouvernement est pleinement résolu à appliquer le projet du PNUCID consacré au renforcement des capacités de lutte contre les stupéfiants en République de Macédoine et le programme commun de l'Union européenne, du PNUCID et du PHARE pour le renforcement des moyens de répression en matière de drogues dans le sud-est de l'Europe.

Dans le cadre de ses efforts pour renforcer sa législation nationale sur les drogues et notamment pour l'harmoniser par rapport aux normes de l'Union européenne, le Gouvernement macédonien attache une attention particulière à l'application de mesures de lutte contre le blanchiment des capitaux et la corruption et contre le détournement des précurseurs. Des lois contre la corruption, le blanchiment des capitaux et le contrôle des précurseurs doivent être adoptées de concert avec la loi sur les stupéfiants.

Malgré la faiblesse de ses ressources, compte tenu de la situation économique actuelle, notre gouvernement envisage d'affecter des fonds supplémentaires pour permettre aux toxicomanes de bénéficier d'un traitement adéquat en vue de leur réadaptation et de leur réinsertion sociale. La toxicomanie n'a pas que le déséquilibre mental pour origine. Elle a aussi pour cause le dysfonctionnement social, aussi bien dans les sociétés riches que dans les sociétés pauvres et marginalisées. C'est pour ces raisons que la réduction de la demande et la réadaptation des toxicomanes doit s'accompagner d'une amélioration d'ensemble du fonctionnement de toutes les structures de la société. À cet égard, il est particulièrement important d'améliorer la condition de la femme et de renforcer la protection des enfants et de prendre des mesures afin d'aider les groupes à haut risque. Tous

ces efforts doivent faire partie intégrante d'une politique complète en matière d'éducation, de santé et de protection sociale.

Je voudrais terminer en réaffirmant la volonté politique ferme de l'ensemble de la société macédonienne et de son gouvernement d'assurer notre pleine participation et notre coopération sans faille aux efforts engagés par les Nations Unies pour relever le défi que constitue le problème mondial de la drogue. L'objectif principal de la session extraordinaire, qui est d'édifier un monde exempt de drogues, est réaliste et nous pouvons l'atteindre. Nous apporterons toute notre contribution à cette fin.

Le Président par intérim : Je remercie le Ministre des affaires intérieures de l'ex-République yougoslave de Macédoine pour sa déclaration.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Faustin Kouané, Ministre des affaires présidentielles de la Côte d'Ivoire.

M. Kouané (Côte d'Ivoire) : En prenant la parole devant cette Assemblée cet après-midi, je voudrais au nom du Président de la République de Côte d'Ivoire, saluer l'initiative du Mexique qui nous permet d'être aujourd'hui réunis au cours de cette vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies pour examiner les voies et moyens de renforcer la coopération internationale en vue de lutter contre le trafic illicite et l'abus des drogues.

Cette rencontre au plus haut niveau qui marque le dixième anniversaire de la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes va, telle est la conviction de la Côte d'Ivoire, nous permettre de mener des réflexions et de définir des stratégies nouvelles de lutte en la matière.

La drogue, on ne le dira jamais assez, est un phénomène planétaire et insidieux qui sape les fondements de notre société en déstabilisant l'ordre démocratique, économique et social. Les cartels de la drogue alimentent le crime organisé, tels les trafics d'armes, la corruption, le blanchiment de l'argent. La toxicomanie est un important vecteur du sida qui décime la population jeune, espoir de nos pays.

L'abus des drogues et le nombre croissant de victimes de la toxicomanie dans la majeure partie des pays du monde, relativisent les valeurs qui gouvernent nos sociétés.

Cette perte des valeurs humaines s'est doublée des effets néfastes de la mondialisation culturelle. Aucun pays n'est aujourd'hui à l'abri des scènes odieuses de la télévision où la violence est banalisée. Devant cette situation accablante, que faut-il préconiser pour freiner cette marche inéluctable vers l'autodestruction de nos sociétés dont la drogue est une composante importante?

La lutte contre la drogue ne consiste pas uniquement à brûler les champs de pavot et de cannabis ni à multiplier les prisons. La lutte contre la drogue est avant tout une stratégie comportant l'éducation des enfants et des jeunes, l'impression des valeurs spirituelles et morales. C'est une oeuvre de longue haleine car elle nécessite de la patience, de la persévérance et de la détermination pour incruster de valeurs nouvelles à la jeune génération afin qu'elle n'hérite pas de valeurs désastreuses.

Mais avant de voir l'avènement d'une société libérée de la drogue, nous devons prendre ensemble, protagonistes de ce fléau, les mesures appropriées pour répondre efficacement aux problèmes pressants de notre société, confrontée à l'abus et au trafic illicite des drogues et des substances psychotropes.

Il faut une approche intégrée consistant à freiner la production et la vente à tous les niveaux du trafic. La promotion des cultures de substitution pour les pays en développement producteurs doit être assortie de mesures efficaces pour empêcher la fabrication des intrants chimiques dans d'autres pays, intrants sans lesquels la production de drogue n'est pas possible.

Il est nécessaire d'accroître la coopération et l'assistance technique au niveau de la détection et du contrôle dans les pays de transit car la porosité des frontières fait de nos jeunes pays un carrefour pour les trafiquants de tout bord.

Malgré l'acuité du problème de la drogue, la plupart de nos pays ne sont pas en mesure de distraire les maigres ressources affectées à des projets prioritaires comme ceux de la santé et de l'éducation pour combattre ce fléau avec efficacité.

Comme tous les pays de la sous-région de l'Afrique de l'Ouest, la Côte d'Ivoire est confrontée au problème de la drogue tant au niveau de la consommation que du trafic. Le gouvernement s'est attelé à mettre en place des structures appropriées pour combattre ce fléau.

Avec l'assistance du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et de l'Union européenne, nous avons formé un certain nombre d'experts en la matière qui reste bien sûr insuffisant.

En ce qui concerne les structures mises en place, nous avons créé : la Direction de la police des stupéfiants et des drogues, le Comité interministériel de lutte antidrogue, le Bureau national des stupéfiants, l'Unité de formation à la lutte contre la drogue en Afrique qui est ouverte à toute la sous-région.

Le Gouvernement ivoirien coopère étroitement avec des organisations non gouvernementales nationales et internationales en vue de l'éradication de ce fléau.

En matière de prévention, le Comité interministériel de lutte antidrogue a réalisé plusieurs séances d'information et de sensibilisation dans les communes, les établissements scolaires ainsi que dans les villes de l'intérieur avec l'assistance du PNUCID. Cependant, ce comité mérite d'être redynamisé.

L'Unité de formation à la lutte contre la drogue en Afrique a également organisé plusieurs stages et séminaires de formation à l'adresse des psychiatres, des inspecteurs de la pharmacie, des magistrats, des forces de l'ordre, des journalistes, et autres fonctionnaires impliqués dans la lutte contre la drogue dans la sous-région.

Toujours dans le cadre de l'Afrique de l'Ouest, La Côte d'Ivoire a abrité en juin 1993 et en novembre 1994, deux réunions des ministres coordonnateurs de la lutte contre la drogue. Ces réunions qui ont été organisées sous l'égide du PNUCID, ont abouti à la définition d'une plateforme de lutte sous-régionale.

La Côte d'Ivoire a également pris une part active à l'élaboration du plan d'action régional, approuvé en août 1997 par la vingtième session de la conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Afrique de l'Ouest.

La Côte d'Ivoire attend beaucoup de ce sommet. Elle exprime le voeu que cette conférence apporte une impulsion nouvelle dans la coopération internationale contre l'abus et le trafic illicite des drogues. Pour ce faire, elle souhaiterait inviter les États qui ne l'ont pas encore fait, à ratifier les différents instruments internationaux en vigueur et à prendre des mesures en vue de leur application effective, exhorter les États à procéder à une harmonisation de leur législation avec les dispositions internationales en vigueur aussi bien dans le domaine du trafic licite qu'illicite, lancer un appel

à la communauté internationale en vue d'accroître l'assistance technique et financière pour l'application efficace du plan d'action régional de lutte contre la drogue, appeler les États Membres à renforcer les structures sous-régionales, régionales et internationales de lutte contre la criminalité organisée, demander aux États de créer une banque centrale de données transfrontalières pouvant recueillir toutes les informations dans le domaine de la criminalité, envisager la création d'un fonds spécial au niveau sous-régional, destiné à recueillir les produits saisis liés aux activités criminelles. Ce fonds devrait servir à mettre en oeuvre des mesures préventives et répressives pour lutter contre le trafic et l'usage illicite des drogues, encourager des contacts directs et une collaboration étroite entre les différents services de police, gendarmerie, santé, justice, affaires étrangères et autres, inciter la communauté internationale à apporter une assistance aux pays africains en vue de la création d'un centre de traitement et de réinsertion sociale des toxicomanes.

Pour terminer, je voudrais rappeler que seuls une action concertée et un engagement réel de la communauté internationale permettront d'obtenir des succès tangibles pour l'avènement d'une société sans drogue.

Le Président par intérim : Je remercie le Ministre chargé des affaires présidentielles de la Côte d'Ivoire de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Mikhail Wehbe, Chef de la délégation de la République arabe syrienne.

M. Wehbe (République arabe syrienne) (*interprétation de l'arabe*) : Je voudrais, d'emblée, féliciter le Président de son élection à la présidence de la vingtième session extraordinaire et lui exprimer, au nom de ma délégation et en mon nom propre, notre appréciation pour la sagesse avec laquelle il dirige cette session en vue d'assurer le succès de travaux et de réaliser les objectifs escomptés. Je voudrais également exprimer notre profonde reconnaissance au Secrétaire général de l'ONU, M. Kofi Annan, et à l'organe préparatoire ainsi qu'au Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues pour les efforts qu'ils ont déployés en vue de tenir cette session extraordinaire de l'Assemblée générale et d'en assurer le succès.

La communauté internationale est unanime pour reconnaître que l'abus et le trafic illicite des drogues entraînent une montée de la criminalité chez les toxicomanes.

Le fléau des stupéfiants tue l'esprit de l'homme et les sociétés; il affecte en particulier le développement et l'épanouissement des jeunes, qui représentent la plus grande ressource et la plus grande richesse nationale. Il s'agit d'un fléau qui déstabilise les nations car il atteint leur tissu social et leur infrastructure de santé. Il porte également atteinte à la dignité de millions de personnes et de leurs familles, lesquelles constituent le noyau même des États.

Le Gouvernement de la République arabe syrienne, qui applique une politique ferme en matière d'usage, de culture, de commercialisation, de production et de trafic des stupéfiants sous toutes leurs formes, fait tout ce qui est en son pouvoir pour éradiquer ce fléau et les maux qu'il entraîne. À ce propos, je tiens à dire qu'il n'y a pas en Syrie de culture de plantes servant à fabriquer des stupéfiants. De même, il n'y a pas de transformation ou de traitement de stupéfiants dans mon pays. L'usage de drogues en Syrie est insignifiant, puisqu'il n'y a que 127 toxicomanes pour 1 million d'habitants. Il existe certes des crimes associés à la drogue, mais ils sont relativement limités.

Mais mon pays souffre du problème de transit de la drogue vu sa position charnière entre l'Asie et l'Europe et entre les pays producteurs et les pays consommateurs. En outre, nos frontières terrestres et maritimes sont longues, ce qui facilite le transit des stupéfiants des régions de production vers les zones de consommation. Malgré cela, mon pays fait tout son possible, en collaboration avec les autres États et avec les organes internationaux compétents, pour neutraliser les effets de ce fléau.

Deuxièmement, dans le cadre du renforcement des valeurs politiques, sociales et spirituelles, la Syrie a promulgué la loi No 2 de 1993, qui réprime sévèrement tous les crimes associés à la drogue et à l'abus des drogues illicites. Mais cette loi assure également un traitement humain aux toxicomanes en leur donnant des possibilités de traitement et de réhabilitation et ne les considérant pas comme des criminels.

En revanche, des peines sévères ont été décrétées pour réprimer la culture, la contrebande, la fabrication ou le trafic illicite de stupéfiants. Il s'agit là d'une contribution sérieuse dans le cadre de la lutte internationale contre les stupéfiants.

Troisièmement, il a été créé en 1987 une commission nationale de haut niveau chargée d'élaborer la politique générale relative à la question des stupéfiants et à la lutte contre l'abus des drogues. Elle est dirigée par le Ministre de l'intérieur. Le Ministère de la santé, pour sa part, a réglé-

ment l'importation des précurseurs par un arrêté de 1992, et ce en vertu d'un mandat législatif conforme aux normes internationales en vigueur les plus récentes.

Quant au phénomène du blanchiment de l'argent, il est totalement insignifiant en Syrie. Malgré tout, les tribunaux ont été investis de pouvoirs élargis en matière de poursuites judiciaires contre les responsables du blanchiment de l'argent.

Quatrièmement, la Syrie a renforcé l'organe de lutte contre les stupéfiants et l'a promu du rang d'unité à celui de bureau renforcé.

Cinquièmement, la Syrie mène des campagnes de sensibilisation, d'information et de formation par l'entremise des médias et des établissements et institutions d'éducation ainsi que par des conférences et colloques. Il a été créé des centres de traitement et de réhabilitation des toxicomanes qui sont assurés de recevoir un traitement humain.

Au plan arabe et international, la Syrie a pris les dispositions et mesures suivantes :

Premièrement, elle a participé efficacement à l'élaboration de la stratégie arabe de lutte contre les stupéfiants de 1986. Elle a également établi les plans intérimaires qui en découlent et veillé à sa mise en oeuvre intégrale.

Deuxièmement, la Syrie a adhéré à toutes les conventions arabes et internationales relatives aux stupéfiants. Elle a adhéré, en 1989, à la Sous-Commission du trafic illicite des drogues et des problèmes apparentés pour le Proche et le Moyen-Orient. La Syrie participe également de façon active aux réunions de la Commission des stupéfiants.

Troisièmement, la Syrie a beaucoup contribué aux conférences, réunions et colloques internationaux relatifs aux stupéfiants.

Quatrièmement, nous avons conclu des conventions bilatérales de coopération en matière de lutte contre les stupéfiants avec de nombreux pays arabes et autres. De même, nous coopérons avec d'autres États en matière de répression de crimes liés aux stupéfiants et d'échange d'informations, en particulier pour ce qui est de l'extradition des responsables de ces crimes.

La présente session reflète l'engagement de la communauté internationale de trouver des solutions efficaces afin d'éliminer le fléau de stupéfiants. Elle constitue aussi un relais entre les notables progrès déjà réalisés et les exigen-

ces et défis du siècle prochain. Nous avons suivi avec un vif intérêt les interventions prononcées au cours de cette session, qui ont toutes insisté sur le fait que la demande est un facteur essentiel dans l'accroissement du trafic illicite des stupéfiants. Mais réduire la demande exige des efforts colossaux, ce qui est en fait l'élément majeur du problème de stupéfiants. La lutte contre la propagation et l'extension du phénomène de la drogue ne devrait pas se limiter au contrôle des crimes liés aux stupéfiants et aux mesures prises par les organes compétents, mais être axée sur l'élimination des causes profondes de ces crimes.

Le Gouvernement syrien affirme de nouveau qu'il souhaite coopérer de manière étroite et optimale avec tous les autres États afin de lutter contre les stupéfiants. Seule une telle coopération peut atténuer les nombreuses difficultés auxquelles se heurte la communauté internationale. À notre avis, la seule instance capable de coordonner la coopération internationale dans ce domaine, d'évaluer les progrès réalisés et d'établir des plans internationaux de lutte contre les stupéfiants est l'ONU, par l'entremise de ses organes compétents et notamment du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues, de la Commission des stupéfiants et de l'Organe international de contrôle des stupéfiants. Cela met en relief la nécessité de doter tous ces organes des ressources financières nécessaires afin que l'Organisation des Nations Unies puisse mener à bien et au mieux la tâche qui lui est confiée.

Enfin, nous n'avons aucune illusion quant au chemin difficile qui nous attend dans le traitement de ce problème. Il s'agit d'un problème social difficile.

La voie à suivre est claire : une stratégie vigoureuse et efficace doit être mise en oeuvre et concrétisée par des changements effectifs et concluants, étant entendu que la Déclaration politique et les autres documents dont nous sommes saisis pour adoption à la présente session représentent un ensemble de promesses faites et d'engagements pris par les États. Mais ces engagements et ces promesses seront difficiles à tenir s'ils ne s'accompagnent pas d'une réelle volonté politique de combattre ce fléau des drogues afin de parvenir à un monde à l'abri de la catastrophe que sont les drogues et les substances psychotropes.

Le Président par intérim : Je remercie le Président de la délégation de la République arabe syrienne de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole à M. Narendra Bikram Shah, Chef de la délégation népalaise.

M. Shah (Népal) (interprétation de l'anglais) : La convocation de la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la lutte commune contre le problème mondial des drogues est un événement qui vient à point nommé. La communauté internationale doit en effet relancer sa lutte contre les drogues illicites — qui est de plus en plus un danger pour la santé, le bien-être, la sûreté, la paix et la sécurité des peuples du monde — en réaffirmant sa volonté d'éliminer ce problème. La Commission des stupéfiants, en tant qu'organe préparatoire de la présente session, mérite nos louanges sans réserves pour le travail remarquable qu'elle a accompli. La tâche consistant à faciliter et à coordonner la mise en oeuvre du Plan d'action au sein du système des Nations Unies incombe à M. Pino Arlacchi, le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues, qui, en très peu de temps, a déjà apporté la preuve de ses qualités.

Le consensus qui s'est dégagé sur presque toutes les questions, de la détermination des problèmes aux remèdes à y apporter et aux modalités et moyens de les mettre en oeuvre, est une source de grande satisfaction. Ma délégation est certaine que la présente session extraordinaire produira un plan concerté — une nécessité de base minimum, notamment en termes de responsabilité partagée — qui soit pourvu de ressources nécessaires dans notre guerre totale contre les stupéfiants et les substances psychotropes et qui sera un cadre crédible pour une coopération internationale efficace.

Du fait des liens qui existent entre la production et le trafic illicites des drogues et la participation de groupes de terroristes et de criminels et la criminalité transnationale organisée, il est presque impossible à tout pays, grand ou petit, mais en particulier aux petits pays en développement, de régler le problème et encore moins de le prévenir. Les mesures énergiques prises par de nombreux pays, dont le mien, contre la culture illicite de plantes telles que le cannabis ont malheureusement été réduites à néant par l'augmentation de la fabrication et le trafic de stimulants de type amphétamine et de leurs précurseurs. Sans équilibre entre les deux sources d'offre de drogues ou entre l'offre et la demande, notre croisade contre les drogues illicites pourrait s'avérer vaine. Étant donné la relation symbiotique qui existe entre la pauvreté et les drogues, la baisse constante de l'aide publique au développement est une pâle illustration de notre volonté d'éliminer à la fois la pauvreté et les drogues à l'échelle mondiale.

Des politiques et des programmes efficaces de réduction de la demande de drogues sont une première étape

indispensable si l'on veut endiguer le commerce illicite de la drogue. L'échange d'informations, les lois et les systèmes nationaux de répression, les mesures de promotion de la coopération judiciaire, et la lutte contre le blanchiment de l'argent, telles sont les stratégies nécessaires qui doivent être utilisées dans notre lutte contre les drogues. L'appui vigoureux qu'apportent le Groupe des 77 et la Chine au mécanisme de développement alternatif du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues dans son effort pour mettre fin aux cultures illicites de drogues montre clairement notre volonté concertée face au problème des drogues. Notre responsabilité doit également s'étendre aux secours et à la réadaptation des victimes de l'abus des drogues.

Outre qu'il est Partie aux Conventions des Nations Unies sur les stupéfiants et les substances psychotropes, le Népal est un membre fondateur de la Convention de l'Association sud-asiatique de coopération régionale pour le contrôle et l'éradication de l'abus et du trafic des drogues en Asie du Sud. Nos lois nationales en matière de lutte contre la drogue sont conformes à ces conventions internationales. Une nouvelle politique de contrôle des drogues et une nouvelle stratégie de réduction de la demande des drogues sont des éléments importants du plan quinquennal du Népal, qui encourage la participation des organisations internationales et d'autres organisations non gouvernementales ainsi que de la société civile en général au contrôle et à l'éradication des drogues.

Le Président par intérim : Je remercie le Chef de la délégation népalaise de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole à Mme Sonia Leonce, Chargée d'affaires de la Mission permanente de Sainte-Lucie.

Mme Leonce (Sainte-Lucie) (*interprétation de l'anglais*) : Il aura fallu les cris de millions de personnes détenues en captivité, de millions de personnes assassinées de sang-froid, de millions de toxicomanes sans espoir, de millions de malades et de mourants, et de millions de vies et de familles détruites pour que nous prenions cette mesure décisive consistant à faire résolument face au problème des drogues. Malgré notre sérieux et notre détermination, les nobles idéaux et objectifs de cette session extraordinaire seront dénués de tout sens si le problème n'est pas attaqué à la racine.

Bien que ces éléments soient utiles et nécessaires, ni des lois, des traités, des conventions et des déclarations plus fermes; ni davantage d'agents de police, d'armées et de

prisons; ni même des technologies plus avancées ne régleront un problème aussi profondément enraciné. Ce ne sont que des palliatifs, que des mesures correctives et préventives, qui ne suffiront pas à régler le problème et à éliminer ce fléau, que je considère comme étant le plus destructeur pour l'humanité.

Quelles en sont les causes fondamentales? Qu'est-ce qui alimente cette menace et lui permet de prospérer avec tant d'extravagance en dépit des arsenaux qui sont dirigés contre elle? Je ne crois pas révéler un secret ou livrer une information confidentielle, ni révéler certaines nouvelles statistiques étonnantes qui nous inciteraient à faire face à la réalité. Je suis ici, plutôt, pour attirer notre attention sur des pleurs qui durent depuis trois siècles.

Lorsque les trois quarts de la richesse du monde appartiennent à un quart de sa population; lorsque la majorité vit dans la pauvreté et la minorité dans l'excès; lorsqu'un fort pourcentage des revenus des pays en développement va au service de la dette plutôt qu'au développement humain; lorsqu'un commerce injuste, appelé mondialisation et libéralisation des échanges, détruit les fondements économiques et sociaux des petits pays vulnérables en réduisant le niveau de vie de leurs populations et en accélérant la pauvreté; lorsque la lutte contre les drogues est en soi une industrie de plusieurs centaines de milliards de dollars; et lorsque nous continuerons de construire des prisons et d'arrêter les jeunes au lieu de les éduquer, de les alimenter et de les soigner, nous serons toujours en train de lutter contre les symptômes du problème plutôt que de le régler.

Il y a une corrélation directe entre la pauvreté et le problème de la drogue. Et c'est une coïncidence qu'ici même aux États-Unis, les zones qui sont considérées comme connaissant les plus graves problèmes des drogues sont les zones de grande pauvreté, notamment les zones urbaines défavorisées.

Parmi la documentation dont nous sommes saisis, dans la fiche No 6 du dossier de presse du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues, intitulée «Éradication des cultures illicites de drogue et développement alternatif», il est dit que

«Dans les régions rurales d'Asie et d'Amérique latine, quelque 700 000 familles, soit environ 4 millions de personnes, dépendent des revenus de la culture de la feuille de coca et du pavot à opium. La plupart de ces familles vivent en dessous du seuil de pauvreté et dépendent de cette activité pour obtenir à peu près 50 % de leurs revenus. Même si le commerce

de drogue leur permet souvent de faire face aux pénuries alimentaires et aux fluctuations des marchés agricoles, la feuille de coca et du pavot à opium fait que les agriculteurs sont entièrement entre les mains d'intermédiaires peu scrupuleux. Ils vivent également sous la menace constante de devoir arracher leurs plantations. Dans des pays comme la Colombie, de nombreux agriculteurs mènent une existence misérable dans les grandes fermes commerciales détenues par des trafiquants de drogues. La plupart des 700 000 familles mentionnées ci-dessus préféreraient certainement trouver d'autres sources de revenus, à condition de disposer d'alternatives valables.»

S'ils le pouvaient, si on leur donnait accès aux marchés, à des prix stables pour leurs cultures et à un commerce équitable — ou, comme la session extraordinaire l'appelle, à un développement alternatif — cela s'appliquerait à la plupart des millions de personnes qui participent à la production, au trafic et à la consommation de drogues illicites.

Dans ma propre région, les Caraïbes — qui, relativement parlant, ne figure même pas sur le *Rapport mondial sur les drogues* en tant que producteur ou consommateur, mais fait néanmoins partie du problème en raison de sa situation géographique et parce que nous servons d'itinéraires de transit — nous dépensons cependant nos maigres ressources pour contribuer au règlement du problème des drogues. Le contrôle des drogues illicites continue d'occuper une place de premier plan dans les programmes des gouvernements des Caraïbes. Nous avons mis en commun nos forces pour échanger des informations, nous avons pris des mesures collectives dans le domaine du contrôle des drogues et nous avons intensifié la coopération intrarégionale avec l'assistance du PNUCID. La création du centre régional de formation en matière de drogues dans les Caraïbes, à la Jamaïque, est une importante réalisation faite avec la collaboration du PNUCID.

Sainte-Lucie s'efforce constamment d'atteindre un développement durable et de promouvoir légalement un niveau de vie décent pour sa population, mais elle est confrontée à des initiatives vigoureuses qui exposent sa fragile industrie de la banane à une concurrence plus forte à la suite d'une décision de l'Organisation mondiale du commerce, ce qui oblige nos producteurs de banane de se livrer à la culture de la marijuana et d'autres substances illégales plus rentable, pour échapper à la misère et au chômage.

Comme si cela ne suffisait pas, des milliers de criminels endurcis s'abattent sur nos sociétés, qui ont déjà peine à relever leur part des défis. Que cherchent ces criminels dans ces îles : un travail d'employé de banque, de fonctionnaire ou d'employé des hôtels? Non. Bon nombre d'entre eux n'ont ni foyers, ni familles, dans la région. Ils s'y rendent pour y mener et poursuivre leurs activités criminelles, notamment le commerce de la drogue. Si on ne peut pas y faire face ici, avec toutes les ressources et la technologie disponibles, comment pouvons-nous y faire face dans la région sinon dans la mesure rudimentaire que nos ressources permettent, et ce pour être accusés ensuite de violations des droits de l'homme.

Nous sommes obligés de faire une transition d'une dépendance à l'égard des produits primaires, dont les termes de l'échange ne cessent de baisser inexorablement, à des sources de revenus plus diversifiées. Beaucoup d'entre nous, dans les Caraïbes, avons opté pour le secteur des services financiers. De plus, malgré la faible importance relative des sommes d'argent sale qui passent par notre région par rapport à d'autres, et malgré les efforts que nous déployons pour améliorer notre capacité d'empêcher le blanchiment de l'argent, les Caraïbes sont à tort décrites comme un paradis du blanchiment de l'argent.

Quels choix nous reste-t-il pour parvenir à un développement durable et équilibré si nous ne pouvons pas vendre nos bananes, si nos peuples ne peuvent pas accéder à de meilleures possibilités et si nos efforts de diversification sont étouffés?

C'est cette absence de sensibilité, d'équité, de justice et de démocratisation qui alimente le problème des drogues. Le désespoir qui prend corps dans le peuple nourrit les racines du problème des drogues, et il restera bien vivace jusqu'à ce que nous décidions peut-être de consacrer la moitié des millions de dollars que nous dépensons dans la lutte contre les drogues à la lutte contre la pauvreté, au développement humain, à l'éducation et à la santé.

Bien entendu, comme dit le slogan, «Un monde exempt de drogues est possible». Nous pourrions le réaliser si nous décidons d'enlever le fardeau de la dette des épaules des économies boiteuses afin d'atteindre l'objectif fixé par l'Organisation des Nations Unies, selon lequel 0,7 % du produit national brut devrait être consacré à l'aide publique au développement. Nous pourrions le faire si nous nous engageons dans un commerce équitable et si les puissants acceptent la responsabilité de protéger les faibles et les vulnérables et partagent davantage leurs informations et leur technologie.

La présente session, occasion historique, est une session de définition. Les barons de la drogue continueront de se moquer des dirigeants du monde et des Nations Unies si nous ne parvenons pas aux nobles objectifs d'une responsabilité partagée, si nous ne traitons pas équitablement la demande et l'offre, et si nous ne nous attaquons pas réellement aux graves préoccupations sociales et économiques qui nourrissent et alimentent le problème des drogues.

Sainte-Lucie reste disposée à oeuvrer avec la Communauté des Caraïbes et l'organisation mondiale pour faire de notre planète un monde exempt de drogues. À cet égard, nous comprenons qu'il est important d'associer l'ensemble de la communauté à la lutte contre les drogues. Les Églises, la police, les dirigeants politiques, les parents et les enseignants doivent tous faire preuve de détermination face à la culture de la drogue. Nous devons être appuyés dans notre lutte par une communauté internationale sensible qui ne tire pas parti de notre vulnérabilité pour vanter les droits de l'homme. Personne n'a le droit de détruire les cellules grises de nos enfants.

Nous devons également être appuyés par l'élimination du couplage commode qui est établi entre l'intervention militaire et les efforts de lutte contre les stupéfiants.

Les paroles se perdent parfois lorsqu'il s'agit de passer à l'action. Face à la menace des drogues, j'espère sincèrement que les Nations Unies seront plus puissantes que les paroles que nous avons entendues aujourd'hui.

Le Président par intérim : Je remercie le Chef de la délégation de Sainte-Lucie de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole à M. Mohamed Matri, représentant de la Jamahiriya arabe libyenne.

M. Matri (Jamahiriya arabe libyenne) (*interprétation de l'arabe*) : Je voudrais féliciter le Président à l'occasion de son accession à la présidence de cette session extraordinaire consacrée à la question de l'abus des drogues. Nous sommes convaincus que les travaux de cette session seront couronnés de succès, grâce à son expérience bien connue et à la compétence dont il a fait preuve dans la conduite des affaires de l'Assemblée générale au cours des derniers mois.

Malgré tous les efforts consentis aux plans national, régional et international pour combattre le fléau des drogues, le problème s'aggrave. Voilà pourquoi il était opportun d'organiser cette session, qui est pour la communauté internationale une occasion importante de réaffirmer sa

détermination de lutter contre ce fléau jusqu'à ce qu'il soit totalement éliminé.

Pour assurer le succès de cette entreprise, il est notamment essentiel de parvenir à une coopération internationale fondée sur le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États, sur le non-recours à la force ou à la menace d'emploi de la force et de s'abstenir d'exercer des pressions sur des États. Une telle coopération internationale doit se fonder sur le partage des responsabilités dans le but d'avoir une vision globale sur tous les stades du phénomène, de la production à la distribution. Tous les participants à cette coopération doivent être traités sur un pied d'égalité. Il serait inacceptable que des mesures unilatérales soient prises par certains États qui s'arrogent le droit de superviser et de certifier la conduite de leurs voisins alors même qu'ils sont les principaux responsables du problème des drogues au plan international, puisqu'ils servent de refuge et de dépôt à l'argent des trafiquants de drogues.

Dans ce contexte, nous nous félicitons de l'affirmation contenue dans le projet de Déclaration politique selon laquelle la lutte contre les drogues relève d'une responsabilité commune et conjointe qui exige l'application d'un plan intégré et équilibré qui soit entièrement compatible avec les buts et principes consacrés dans la Charte des Nations Unies et par le droit international.

La Libye n'est pas un pays producteur de drogues, mais sa situation géographique l'a convertie en une zone de transit. C'est la raison pour laquelle, outre l'application d'une politique nationale qui réprime le trafic illicite et l'abus des drogues et impose aux trafiquants de drogues des peines sévères qui peuvent aller jusqu'à la peine capitale, sans parler de l'emprisonnement à vie, de très fortes amendes fort prohibitives et de la confiscation des gains dus au trafic illicite des stupéfiants, le droit libyen s'applique maintenant à une gamme plus large de substances qui peuvent être considérées comme des drogues ou des substances psychotropes. La Libye s'est également employée à coopérer pleinement avec les pays voisins au moyen d'accords bilatéraux sur l'action commune à entreprendre en vue de combattre ce fléau.

Des efforts sont aussi déployés à tous les niveaux pour attirer l'attention de l'opinion publique sur les dangers que représentent les drogues. La Libye mène des campagnes d'information qui visent notamment les groupes les plus vulnérables, en particulier les jeunes et les étudiants, avec la participation d'organisation non gouvernementales. Plusieurs centres ont été créés dans les hôpitaux et les cliniques

pour traiter et réhabiliter les toxicomanes et les réintégrer dans la société.

Mais des efforts nationaux ne pourraient à eux seuls en finir avec le trafic des stupéfiants s'ils ne sont pas associés à une coopération internationale, au respect rigoureux des conventions internationales et à des programmes visant notamment à réprimer le trafic illicite et l'usage des drogues et des substances psychotropes. À cet égard, nous rejetons tous les appels visant à légaliser les drogues que l'on entend ici et là, tout comme nous rejetons en particulier la légalisation de la consommation des drogues qui existe déjà dans certains pays.

En outre, les nouvelles technologies, notamment le réseau Internet, devraient être utilisées pour lutter contre les drogues et pénaliser leur consommation au lieu de les promouvoir, d'appeler à leur dépénalisation et de leur faire de la publicité, comme c'est actuellement le cas. En même temps, les pays en développement, dont une grande partie de la population dépend de la culture de la drogue, devraient être épaulés pour mettre sur pied des programmes offrant des solutions de substitution.

Une action efficace contre le trafic illicite et la consommation de drogues exige une collaboration judiciaire entre tous les pays sur la base de l'égalité et de la réciprocité au vue de faciliter la poursuite, l'appréhension et le jugement des criminels, ce qui n'est possible que si l'on tient compte des différences entre les divers systèmes juridiques et si l'on conclut des accords bilatéraux qui favorisent l'échange d'informations et la coopération dans les enquêtes et qui permettent de surmonter les difficultés de procédure et d'y trouver rapidement des solutions. Tout cela doit être fondé sur le respect de la souveraineté des États et de leurs systèmes juridiques et sur la cessation de la pratique consistant à appliquer des lois extraterritoriales. De telles mesures ne font que compliquer les choses, car l'objectif devrait toujours être de poursuivre les criminels et de les traduire en justice et non d'appliquer des lois locales et de les imposer à d'autres pays.

Des efforts sincères et énergiques doivent être faits pour limiter la demande, car s'attacher uniquement à réduire l'offre ne permettra pas d'endiguer la consommation mondiale de drogues. Autrement, les prix augmenteront, ce qui ne fera qu'encourager la production illicite.

À cette occasion, nous ne saurions omettre de rendre hommage aux efforts considérables que mène le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues, qui a grand besoin de ressources matérielles et humain

supplémentaires. Nous appelons tous les pays à accroître leur contribution volontaire à ce programme de sorte qu'il puisse fournir une assistance technique aux pays qui en ont besoin pour compléter leurs efforts en vue d'éliminer le trafic et la consommation illicite de drogues.

La Jamahiriya arabe libyenne, tout en exprimant sa volonté de coopérer avec la communauté internationale dans tous les efforts visant à atténuer les effets néfastes du problème de la drogue et des substances psychotropes, espère que nos intentions déclarées en ce qui concerne la lutte contre ce fléau et les éléments que contiendront la Déclaration politique et les décisions qui seront adoptées à la fin de la présente session extraordinaire seront appliqués en toute bonne foi avec la coopération et la participation de tous.

Pour terminer, j'aimerais appeler l'attention de l'Assemblée sur un phénomène qui nous préoccupe vivement, à savoir que les mesures de sécurité prises dans le cadre de cette session extraordinaire — dont nous comprenons parfaitement les raisons et l'importance — sont parfois appliquées d'une manière excessive, en ayant alors un effet contraire à celui escompté. Quand la sécurité est telle que certains membres de délégations, y compris des chefs de délégations, n'ont pu parvenir au Siège des Nations Unies à bord de véhicules officiels, qu'ils ont été obligés de s'y rendre à pied et qu'ils ont été soumis à des fouilles qui ne respectent pas l'étiquette et le protocole, lorsque les portes sont fermées et les escaliers mécaniques mis hors service, nous estimons que de telles mesures sont excessives et inacceptables. Nous aimerions qu'il soit mis fin à cette situation et que de telles actions ne se reproduisent plus.

Le Président par intérim : Je remercie le représentant de la Jamahiriya arabe libyenne pour sa déclaration.

La séance est levée à 18 h 15.